

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
14 rue Duquesnoy
1000 BRUXELLES

CF/A/9

C O N S E I L F E D E R A L

9 et 10 mai 1975 - PARIS

O R D R E D U J O U R
=====

- 1. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion (Doc. CF/M/8)
- 2. Approbation des comptes de l'exercice 1974 (Doc. FIN/P/159, FIN/P/160,
FIN/P/161, FIN/P/162)

Rapport du Trésorier (Doc. FIN/P/164)

- 3. Approbation du Budget de l'exercice 1975 (Doc. FIN/P/163)

Rapport du Trésorier (Doc. FIN/P/164)

- 4. Rapport d'activités

Rapport du Secrétaire général (Doc. CF/P/63)

- 5. Confirmation de l'élection d'un membre du Comité exécutif

- 6. Position du Mouvement Européen sur l'Union Européenne.

Doc. CF/P/64

- 7. Questions diverses

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
14 rue Duquesnoy
1000 BRUXELLES

C O N S E I L F E D E R A L

9 et 10 mai 1975 - PARIS

Salle Médicis - Palais du Luxembourg

P R O G R A M M E

=====

Vendredi 9 mai 1975

10.30 h Ouverture de la session du Conseil fédéral

vers 13.30 h Fin de la séance

 Déjeuner libre

après-midi réservée aux réunions des délégations ou consultations
 entre membres.

19 h ou 19.30 h Dans les salons de la Présidence du Sénat, réception
 offerte par M. Alain POHER, Président du Sénat, à
 l'occasion du XXV^e anniversaire de la Déclaration
 Robert Schuman.

Samedi 10 mai 1975

9.30 h Suite de la session du Conseil fédéral.

vers 12 h interruption.

12.15 h remise du PRIX DU MOUVEMENT EUROPEEN par M. Jean REY,
 Président du Mouvement Européen, à Lord DUNCAN SANDYS.

 déjeuner libre

14.30 h reprise de la session du Conseil fédéral.

vers 18 h fin de la session du Conseil fédéral.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

CONSEIL FEDERAL
Paris, 9 et 10 mai 1975

DEFINITION DE LA POSITION DU MOUVEMENT EUROPEEN
SUR L'UNION EUROPEENNE

DOCUMENTS CF/P/64
et CF/P/64-Annexe

C O N S E I L F E D E R A L

Paris, 9 et 10 mai 1975

NOTE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL
=====

1. Nos collègues trouveront en annexe le texte de l'avis que je propose au Conseil fédéral d'adopter et de remettre à M. Leo Tindemans.
2. Ce texte a été sensiblement modifié, complété et, je l'espère, amélioré par rapport au schéma initial.
3. Je voudrais remercier tous ceux, Comité nationaux et organisations membres qui ont consacré pas mal de temps, parfois au cours de plusieurs réunions, à l'examen du projet primitif et qui nous ont fait parvenir des avis détaillés et très utiles. Ceux-ci ont été précieux pour la rédaction du texte définitif.
4. Il va de soi que les opinions recueillies n'ont pas été toute concordantes. Certains auraient souhaité un avis plus détaillé ou plus précis sur tel ou tel point, d'autres moins. Dès qu'on entre dans les détails les divergences d'opinion ou de solutions s'affirment davantage. J'espère que le texte actuel répond suffisamment au sentiment général de notre mouvement pour qu'il puisse être adopté dans son ensemble par le Conseil fédéral et remis à M. le Ministre Tindemans comme reflétant l'avis général du Mouvement Européen. C'est à cette condition que notre document dépassera le cadre d'opinions individuelles pour revêtir une autorité et une force véritables. Je fais appel en conséquence à l'esprit de conciliation de nos collègues pour qu'ils m'aident, lors des débats des 9 et 10 mai, à dégager une opinion largement commune.

Jean REY
Président du Mouvement Européen

CONSEIL FEDERAL

Paris, 9 et 10 mai 1975

AVIS DU MOUVEMENT EUROPEEN ADRESSE

A M. Léo TINDEMANS, PREMIER MINISTRE DE BELGIQUE

AU SUJET DE L' UNION EUROPEENNE

I. CONSIDERATIONS GENERALES

1. Avant toute chose, le Mouvement Européen désire souligner combien il s'est réjoui de la mission confiée à M. le Premier Ministre Tindemans par la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Paris les 9 et 10 décembre 1974.

Par sa fonction actuelle comme par l'attachement qu'il a montré depuis longtemps à l'idéal européen, M. Tindemans était particulièrement qualifié pour remplir avec succès la tâche qui lui a été confiée. L'importance de celle-ci a été soulignée dans les termes mêmes de son mandat, puisqu'il s'agit de faire de nouveaux progrès dans le "processus de transformation de l'ensemble des relations entre les Etats membres", déjà commencé conformément aux décisions prises en octobre 1972 à Paris. Le Mouvement Européen considère que le rapport-Tindemans fournira une occasion exceptionnelle de faire un pas décisif dans la construction du continent européen.

2. Le Mouvement Européen apprécie à sa pleine valeur le fait d'avoir été consulté dès le début par M. le Premier Ministre Tindemans afin de lui faire connaître son avis sur les problèmes posés par la création de l'Union européenne.

Conformément au désir exprimé par le Premier Ministre, il s'est efforcé de lui faire parvenir un avis d'ensemble et non une simple addition d'avis séparés de ses différents conseils nationaux. Au-delà des prises de position particulières qui se sont produites et ne manqueront pas de se manifester encore à l'avenir, il a procédé à une large consultation de tous les Conseils nationaux et de toutes les grandes associations représentées au sein du Mouvement. Il en a longuement délibéré avec eux au cours des débats du Conseil fédéral tenu à Paris les 9 et 10 mai 1975; le présent avis est le résultat de ces travaux et de ces délibérations et il représente en conséquence l'avis d'ensemble, à ce stade, du Mouvement Européen.

3. Toute la construction européenne, depuis vingt-cinq ans, a été une oeuvre progressive dont il n'est pas nécessaire de retracer ici les étapes.

Si même la construction de l'union européenne représente dans une certaine mesure un saut qualitatif, le Mouvement Européen pense que cette méthode progressive, qui a fait ses preuves dans le passé, doit continuer à inspirer les étapes ultérieures de la construction européenne. C'est la raison pour laquelle il distingue, dans son avis, le stade final d'une part et des stades intermédiaires d'autre part. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de dessiner dès à présent en détail les institutions définitives de l'Europe, ni de décrire de façon trop précise dès à présent les étapes intermédiaires. Il lui paraît nécessaire de définir simplement les principes et les grandes lignes de la future constitution européenne et de préciser ce qui peut et doit être fait dans une première étape. C'est aux institutions et aux hommes qu'il appartiendra d'apprécier, en fonction des événements, le contenu et le rythme des étapes ultérieures.

4. L'opinion publique européenne est plus sensible au contenu des politiques qu'aux mécanismes institutionnels. La tentation est forte, en conséquence, de dessiner les grandes lignes de ce que devrait être le programme d'action de la Communauté dans les prochaines années (politique économique et monétaire, politiques sociale et régionale, politique énergétique, politique de l'environnement, politique commerciale, politique de développement à l'égard du Tiers-monde).

Tout en mesurant le caractère primordial de ces problèmes, le Mouvement Européen n'a pas pensé que ce soit sa tâche de le faire dans le présent document. D'une part, il ne lui semble pas que ce soit cela qui soit attendu de M. Tindemans. Il n'était pas nécessaire de le charger de faire un rapport sur la poursuite des politiques communautaires dont la tâche incombe normalement aux institutions de la Communauté.

L'Union européenne est autre chose. Elle constitue un saut qualitatif et non la simple poursuite des politiques actuelles. D'autre part, instruit par des expériences précédentes, le Mouvement Européen se méfie des programmes que tout le monde approuve du bout des lèvres et qui restent à l'état de vœux pieux ne débouchant sur aucune action véritable. Rien ne serait sans doute plus aisé que d'obtenir des Etats membres qu'ils affirment qu'il faut faire des progrès dans le domaine des politiques régionale, sociale ou autre; mais de telles déclarations platoniques ne feraient guère progresser la Communauté sur le chemin de sa construction économique, sociale et politique.

5. Le Mouvement a réfléchi aux procédures qu'il conviendra d'adopter, le moment venu afin que les propositions que contiendra le rapport Tindemans ne tombent pas dans les cartons et au contraire se traduisent dans les faits. Il compte organiser, dès que le rapport sera connu, un grand congrès rassemblant les représentants de toutes les forces européennes, qui se saisira des conclusions du rapport et fera des suggestions concrètes pour en assurer la réalisation.

II) LE STADE FINAL

Le Mouvement Européen pense qu'il est nécessaire que le rapport Tindemans trace les grandes lignes des institutions futures de la Communauté Européenne

Pour dessiner les étapes successives de la construction européenne, il faut savoir vers quel but on veut tendre. De même que le rapport Spaak en 1956 énonçait les buts qui se sont retrouvés dans le Traité de Rome, de même que le rapport Werner définissait en 1971 les conditions de l'union économique et monétaire devant conduire à une monnaie commune, de même le rapport Tindemans doit, à notre avis, préciser les buts politiques et institutionnels de l'union européenne.

Les controverses qui ont autrefois divisé les Européens sur ce point appartiennent largement au passé. Si Robert Schuman apparaissait comme un précurseur en 1950 en parlant de la "Fédération Européenne", si Jean Monnet faisait de même en créant le "Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe", plus personne ne doute aujourd'hui que la structure du continent européen sera finalement fédérale. Il est souhaitable que ceci soit déclaré sans ambage par M. Tindemans.

Ce dont il est question c'est de créer un continent européen réconcilié, uni, groupant le plus grand nombre possible d'Etats européens unis par le même idéal démocratique, social et international, conscient de ses responsabilités dans le monde et facteur de coopération et de paix.

Le gouvernement de la fédération

L'autorité gouvernementale devra disposer d'un pouvoir de décision lui permettant de prendre toutes les décisions nécessaires pour gouverner efficacement la Communauté. Ceci implique qu'il soit mis fin au système actuel donnant à l'organisme le plus communautaire, en l'espèce la Commission, un simple rôle de proposition.

Les Etats membres interviendront sans doute encore dans un premier temps, dans la procédure de nomination des membres du gouvernement européen. On conçoit mal d'autre part, que celui-ci puisse être simplement élu par le Parlement, ce qui entraînerait tous les inconvénients d'un régime d'assemblée. Mais le Parlement doit intervenir dans le processus de désignation des membres du gouvernement. C'est en conséquence dans la direction d'une coopération entre le Parlement et les Etats membres qu'il faut s'engager pour constituer le gouvernement de la fédération. A un stade ultérieur, le rôle des Etats membres ira en diminuant et finalement le pouvoir fédéral devra être entièrement indépendant d'eux.

Le gouvernement fédéral sera responsable devant le Parlement Européen, comme il est d'usage dans les pays démocratiques de la fédération. Le Parlement devra lui donner l'investiture lors de sa nomination et il pourra mettre fin à ses pouvoirs en lui retirant sa confiance, selon des modalités à déterminer.

Compétences de la Fédération

La Compétence des Communautés européennes s'est progressivement élargie à travers les années. Cette évolution doit continuer. Il ne fait pas de doute que la compétence de la fédération devra s'étendre finalement à toutes les matières nécessaires au bon fonctionnement de la fédération en y incluant des matières qui n'entrent pas encore actuellement dans la compétence des Communautés aux termes des Traités de Paris et de Rome, telles que la politique étrangère et la défense.

Il importera toutefois d'éviter autant que possible une centralisation excessive. Au contraire, la fédération devrait rester aussi décentralisée que possible, respecter les originalités des Etats membres et laisser dans la sphère de décision des Etats membres, tout ce qui n'est pas indispensable au fonctionnement de la fédération. La construction européenne fera bien, dans ce domaine, de s'inspirer des exemples que peuvent lui donner les Etats fédéraux tels que la République fédérale allemande ou la Confédération helvétique.

Le Parlement Européen

Le Parlement Européen sera élu au suffrage universel direct à partir de 1978. Il faudra veiller à ce que les décisions prises par la Conférence au Sommet de 1974 et le timing prévu soient respectés.

Au stade final, le Parlement Européen devra comprendre deux chambres. L'une élue au suffrage universel de tous les citoyens, et qu'on appelle volontiers Chambre des peuples. L'autre, élue selon un mode à déterminer et représentant les Etats, comme il est d'usage dans les Etats fédéraux. On peut prévoir qu'avec le développement de la politique régionale dans les Etats membres et au sein de la Communauté dans son ensemble, la Chambre des Etats deviendra même un jour une chambre des régions.

Les pouvoirs du Parlement européen seront naturellement considérablement accrus dans le régime définitif de la Communauté. C'est à lui qu'appartiendra en partage avec l'exécutif, l'exercice du pouvoir législatif, indépendamment de ses autres tâches politiques, notamment celle de contrôle de l'exécutif, comme il est précisé ci-dessus.

Le pouvoir judiciaire

La Cour de Justice des Communautés a conquis progressivement une autorité grandissante dans la Communauté, notamment sur les juridictions nationales. Il conviendra dans l'évolution ultérieure de lui accorder l'autorité et les pouvoirs d'une véritable Cour Constitutionnelle.

III) LA PREMIERE ETAPE

S'il est sage de ne pas déterminer dès à présent dans le détail les étapes et les délais de la construction européenne, le Mouvement Européen pense qu'il faut définir avec précision la première étape afin d'entrer sans aucun retard dans le processus de transformation.

Celui-ci implique nécessairement la révision des Traités de Paris et de Rome et la transformation des institutions existantes. Or on sait combien la procédure de révision des Traités est lente, non seulement par la lourdeur d'une négociation intéressant neuf pays, mais aussi par les procédures de ratification parlementaire qu'elle implique. Aussi le Mouvement pense-t-il qu'il faut définir ce qui peut et doit être fait dès à présent dans une phase préliminaire avant même que les Traités ne soient révisés. X

A. Phase préliminaire

Que peut-on et doit-on faire dès à présent avant même que les Traités ne soient révisés ?

1. L'élection du Parlement au suffrage universel

Avant toute chose, l'élection directe du Parlement.

Elle est fondamentale. C'est d'elle que procéderont les modifications essentielles dans le fonctionnement actuel des institutions. C'est elle qui sera la base des transformations ultérieures.

Elle n'implique pas la révision des Traités; elle n'en est que l'application. Les réserves formulées par deux pays membres lors des délibérations de décembre 1974 ne sauraient être autres que provisoires, le principe de l'élection étant consacré dans l'article 138 du Traité de Rome ratifié par tous les Etats et immédiatement applicable. Elle n'implique même pas la discussion préalable et l'approbation du rapport Tindemans. Le Mouvement considère que le projet élaboré par le Parlement Européen constitue une excellente base et une conciliation heureuse entre les divers points de vue. Il souhaite en conséquence que le Conseil des Ministres adopte le projet de convention et mette en route sans aucun délai les procédures de ratification et les mesures d'exécution qui doivent conduire à l'élection du Parlement Européen le plus tôt possible et au plus tard en 1978.

2. Le vote à la majorité au Conseil

Le Mouvement Européen s'est réjoui de la décision prise à Paris de reconsidérer les habitudes de vote qui se sont installées au Conseil depuis 1966 et d'en revenir, immédiatement ou au moins progressivement, aux procédures fixées par les Traités et acceptées par tous les Etats membres.

3. Les pouvoirs de la Commission

Le Mouvement Européen constate que les domaines où la Communauté est gérée avec le plus d'efficacité sont ceux où cette gestion est confiée à la Commission soit par les traités eux-mêmes, soit par délégation du Conseil. Tel est le cas pour la politique agricole commune, pour les négociations tarifaires, pour la politique de concurrence, pour la gestion du fonds social européen, pour la gestion du fonds européen de développement.

Il estime qu'il faut faire sans délai largement usage de la faculté prévue au § 8 de la résolution de la conférence de Paris des 9-10 décembre 1974 prévoyant l'octroi de compétences d'exécution et de gestion à la Commission.

4 - §. La constitution européenne

Enfin et surtout, le Mouvement Européen pense qu'il faut s'atteler dès maintenant à l'élaboration de la future constitution de l'Europe fédérale.

Ce travail qui ne sera ni simple ni rapide, peut être entrepris sans attendre la révision des Traités, qui en sera la conséquence plutôt que la condition préalable. Le Mouvement pense que cette tâche doit être confiée en ordre principal au Parlement européen élu au suffrage universel. Il aura la capacité et l'autorité d'y procéder. Toutefois le concours de la Commission lui paraît nécessaire, afin qu'un organe exécutif apporte son expérience à l'élaboration de ce texte fondamental. Le Mouvement ne croit pas nécessaire d'imposer aux deux institutions des formes précises de collaboration; celles-ci naîtront d'elles-mêmes de la confiance qui a toujours imprégné les rapports entre les deux institutions.

B. Phase impliquant la révision des Traités

Que doit contenir la première étape ?

C'est celle que nous entendons sous le vocable "union européenne", laquelle comprend une série de mesures qui transformeront la nature des rapports entre les Etats membres, étape vers la création d'une véritable fédération.

1. En ce qui concerne l'organisme gouvernemental, il faudrait s'inspirer de l'expérience de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui a bien fonctionné.

L'organisme gouvernemental devrait disposer de l'autorité de décision et n'être plus simplement un organisme de proposition, comme c'est encore trop généralement le cas actuellement.

Mais pour un certain nombre de problèmes importants, qui devraient être définis, l'autorité gouvernementale ne pourrait exécuter ses décisions que moyennant l'avis conforme d'un Conseil des Etats membres statuant à la majorité (simple ou qualifiée selon les cas).

Une telle procédure, qui donne à l'organisme gouvernemental une pleine autorité dans tous les problèmes de gestion, associe aux décisions importantes un organisme représentant les Etats membres.

Ce changement devrait être décidé dès le début de la première étape afin que l'union soit, dès le départ, gouvernée selon ce nouveau système. Répétons que celui-ci a fait ses preuves dans le passé et qu'il ne s'agit donc pas d'une expérience sans précédent.

C'est au cours des étapes ultérieures que l'autorité de l'organisme gouvernemental pourrait être renforcée et le recours à l'avis conforme du Conseil des Etats membres progressivement réduit et finalement aboli.

Il faudrait également comprendre dans la première étape, les premières mesures relatives à l'extension des compétences des Communautés actuelles, notamment dans les domaines de la politique étrangère et de la défense.

2. En ce qui concerne le Parlement, il semble prématuré de prévoir, dès la première étape, une seconde assemblée représentative des Etats ou des régions. Il paraît préférable de laisser d'abord le Parlement européen fonctionner avec une chambre unique, élue au suffrage universel direct (dès le début de la première étape) et de concentrer les progrès pendant cette période sur l'extension des pouvoirs du Parlement Européen.

On pourrait s'inspirer pour cette première étape, des suggestions contenues dans le rapport VEDEL. C'est ainsi que le Parlement pourrait être dès à présent associé à l'exercice du pouvoir législatif, selon les modalités proposées par la Commission VEDEL et que ses pouvoirs de décision devraient être progressivement étendus à de nouvelles matières.

3. L'augmentation des pouvoirs constitutionnels de la Cour de Justice est souhaitable dès à présent. L'extension des compétences de la fédération la rend d'autant plus nécessaire.

Il faudra s'inspirer dans ce domaine des suggestions qui seront faites par la Cour de Justice, elle-même.

*

*

*

Le fonctionnement de ces institutions rénovées pendant les premières années montrera dans quels délais et moyennant quels progrès le passage aux étapes suivantes est possible.

*

*

*

- L'Europe doit davantage être présente comme telle dans les grands débats du monde.
- L'Europe doit davantage parler d'une seule voix.
- L'Europe doit disposer d'institutions plus fermes et plus structurées lui assurant une meilleure cohésion politique, une plus grande autorité, une plus grande efficacité.
- Le Mouvement Européen pense que le moment est venu de faire dans ce domaine des progrès décisifs.
- Il fait confiance à M. le Ministre Tindemans et exprime le vœu que son rapport et les décisions politiques qui en seront la conséquence marqueront une étape décisive dans la construction du continent européen.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

CE/P/68

C O N S E I L F E D E R A L

Paris, 9 et 10 mai 1975

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL

(dont la présence a été confirmée à Bruxelles)

I. DELEGUES AVEC VOIX DELIBERATIVE

1. Conseils nationaux

Délégués

Suppléants

Allemagne (9 délégués)

Präsidentin FABERS
Gerhard FLAMIG
Theo M. LOCH
Charlotte von der HERBERG
Franz SEIDL
Joachim WILLMANN
Gerhard EICKHORN (SG)
Karl-Heinz NARJES
Karl MOMMER

Autriche (2 délégués)

-

Ensemble des sections autrichiennes
des mouvements (1 délégué)

Dr. Bruno BUCHWIESER (PR)

Belgique (5 délégués)

Ernest GLINNE (PR)
Alfred BERTRAND
Raymond RIFFLET
Etienne de la VALLEE POUSSIN
Pierre CABUY

Danemark (2 délégués)

-

Espagne (3 délégués)

Pablo CASTELLANO
Carlos MARTINEZ PARERA
Macrino SUAREZ (SG)

Xavier ALVAJAR
Gonzulo NARDIZ

France (9 délégués)

Louis LEPRINCE-RINGUET (PR)
Germain DESBOEUF
Pierre BORDEAUX-GROULT
Bernard MONTANIER
Henri CARTAN
Jean COUTARD
Max RICHARD
Mme Marcelle LAZARD
Christian KOUTZINE

Pierre METAYER
Philippe BERTRAND (SG)
Raymond ANDRIEU

./...

Grande-Bretagne (9 délégués)

Lord DUNCAN-SANDYS
 Ota ADLER
 Geoffrey RIPPON
 Lina TOWNSEND
 John PINDER
 Freda SMITH
 Christopher MITCHELL-HEGGS
 Philippe HART

Mouvement Européen grec
(à l'étranger) (2 délégués)

-

Italie (9 délégués)

Angelo LOFTI (SG)
 Franco NOBILI
 M. RANGONI MACHIAVELLI
 Enzo DALLA CHIESA
 Gian Piero ORSELLO

Irlande (2 délégués)

-

Luxembourg (2 délégués)

-

Malte (1 délégué)Norvège (2 délégués)

Svenn STRAY (PR)

Pays-bas (5 délégués)

J.H.C. MOLENAAR (PR)
 P.H. KAARS SYPESTEYN
 J.W. van der DUSSEN
 F. RONDAGH (SG)
 M. THEUNISSEN

Suède (2 délégués)

Hans SWEDBERG
 Mme Ann Margret WESTMAN (SG)

Suisse (2 délégués)

Peter MEUWLY

2. Organisations internationales membresA. A.E.D.E. (3 délégués)

Alwin WESTERHOF
 Eugène LINSTER
 Georges PEYRONNET

André ALERS
 Elena SONNINO
 Roger LHOMBREAUD

C.C.E. (6 délégués)

Umberto SERAFINI
 Thomas PHILIPPOVICH (SG)
 Lucien SERGENT
 P. ROSCAM ABBING
 Karl-Jürgen MEYER
 Léon DESLANDES

Albert-M. GORDIANI

- L.E.C.E. (3 délégués)
Comte BOËL (PR)
Mme Yvonne de WERGIFOSSE (SG)
- M.G.E. (6 délégués)
Max MOREL (SG)
Gérard JAQUET
Gerhard FLAMIG
Stratis SOMERTIS
Mme Janine LANSTIER
Jacques HUNTZIGER
- M.L.E.U. (6 délégués)
André MORICE
Friedhelm FABERS
Michel JUNOT
Hans DE KOSTER
Gaston THORN
Mme Béatrice RANGONI MACHIAVELLI
Christian LOYAUTE
Josep SANS (SG)
- U.E.D.C. (6 délégués)
Dr. Angelo BERNASSOLA
- U.E.F. (6 délégués)
Etienne HIRSCH
Altiero SPINELLI
John PINDER
Mario ALBERTINI (PR)
Gerhard EICKHORN
Jean-Pierre GOUZY
Luciano BOLIS
Caterina CHIZZOLA (SG)
- B. Groupe Démocrate-chrétien du
Parlement Européen (3 délégués)
Alain POHER
- Groupe libéral du P.E.
(3 délégués)
Louis MAURY
Jean DURIEUX
- Groupe socialiste du P.E.
(3 délégués)
Lucien RADOUX
- C.E.S. (6 délégués)
Jan KULAKOWSKI
- C.O.P.A. (3 délégués)
-
- C. A.J.E. (3 délégués)
-
- F.I.M.E. (3 délégués)
Bruno BUCHWIESER (PR)
Arno KRAUSE (SG)
Werner GROEPLER
Hélène DUBOIS
- J.E.F. (3 délégués)
Christiane SWERTS
Gerda GOOTJES (SG)
Tony BALDRY
Marc LEFLOT
3. Président
Vice-Président
Secrétaire général
Trésorier
Jean REY
Gaston DEFFERRE
Robert van SCHENDEL
Karl-Heinz NARJES

C O N S E I L F E D E R A L

Session des 9 et 10 mai 1975 à Paris

RAPPORT DU TRESORIER

I. RESULTATS DE L'EXERCICE 1974

1. Comme les dernières années l'inspecteur financier habituel a procédé à une vérification approfondie des écritures de l'exercice 1974. Il note dans son rapport que "les contrôles des divers comptes et des documents justificatifs des recettes et des dépenses ont permis de constater l'excellente tenue des livres comptables ainsi que la parfaite concordance des soldes avec les chiffres de la situation active et passive de fin d'année et du compte "Recettes et charges "établis au 31 décembre 1974".
2. La situation au 31 décembre 1974 (doc.FIN/P/161) fait apparaître, par rapport à celle de 1973, une diminution substantielle des postes tant actif que passif. Elle résulte évidemment en ordre principal du fait que la subvention annuelle a été encaissée pendant l'exercice. Les conséquences en sont : la réduction du passif en banque qui au 31 décembre 1974 est de 150.000 FB alors qu'il dépassait 1 million de FB au 31 décembre 1973: la réduction du montant des subventions encore à payer aux organisations membres; l'établissement du poste des créditeurs divers à environ 200.000 FB ce qui peut être considéré comme normal, alors qu'il approchait du million de FB à la fin de 1973.
3. L'importance des postes actif et passif au 31 décembre 1974 par comparaison à l'année précédente n'est pas affectée par la diminution d'environ 200.000 FB du poste débiteur des cotisations à recevoir des organisations membres, le poste créditeur des cotisations reçues d'avance s'étant accru d'autant. Il faut néanmoins souligner l'effet bénéfique de l'une et de l'autre sur la trésorerie, et souhaiter que ce double mouvement puisse s'amplifier au cours de 1975.
4. Les postes débiteurs : cotisations à recevoir et créditeurs : subventions à payer ont été effectivement régularisés dans leur presque totalité depuis le 31 décembre 1974.
5. Le passif au 31 décembre 1974 se trouve enfin réduit par rapport à celui de l'année précédente par la disparition de toutes réserves. Cette situation gravement préoccupante résulte de l'accélération du mouvement constaté au cours de ces dernières années de grièvement constant des réserves constituées à la fin des années

./...

soixante. Atteignant à la fin de 1970 environ 1.300.000 FB, ces réserves se sont ramenées successivement à environ 900.000 FB fin 1971, à environ 700.000 FB fin 1972 et s'élevaient encore à environ 620.000 FB fin 1973. Un tel mouvement illustre par son ampleur et son accélération le déséquilibre croissant entre les recettes globales et les dépenses globales.

6. Le compte des recettes et charges (Doc. FIN/P/162) se solde par un excédent des charges sur les recettes au 31 décembre 1974 pour un montant de 634.041 FB. Ce montant comprend un excédent de charges sur recettes pour exercices antérieurs de 303.647 FB. L'excédent des charges sur les recettes pour l'exercice 1974 n'est donc que d'un montant de 330.394 FB. Mais il résulte d'un prélèvement en recettes, pour un montant de 621.281 FB, des provisions inscrites en actif au 31 décembre 1973. L'excédent net des charges sur les recettes pour l'exercice 1974 s'élève donc à un montant de 951.675 FB.
7. Ce résultat s'explique d'abord par le déséquilibre toujours croissant entre charges et recettes ordinaires. Alors que les frais généraux ont augmenté en 1974 de 25 % par rapport à 1973, les recettes ordinaires n'ont augmenté que de 100.000 FB environ soit 6,4 %. De 1.940.000 FB environ en 1973 le solde négatif ordinaire a atteint en 1974 2.875.000 FB.
8. D'une part les charges pour frais généraux ont été tributaires de l'inflation et de ses conséquences sur le coût de la vie; d'autre part les recettes ordinaires, provenant des cotisations des organisations membres n'ont pas été adaptées à la situation, le budget ayant été effectivement réalisé pour l'ensemble de l'exercice 1974 sur la base de 1973.
9. Le résultat de 1974 s'explique aussi par un certain déséquilibre entre les charges et recettes extraordinaires. Il est vrai qu'une augmentation très sensible - de l'ordre de 50 % - a pu être obtenue pour le montant de la subvention extraordinaire en 1974. Mais les recettes extraordinaires obtenues spécialement pour chacune des activités internationales qui avaient au total en 1973 couvert ces charges à concurrence de 107 %, n'ont couvert des charges du même ordre en 1974 qu'à concurrence de 22 % seulement.
10. Une comparaison plus détaillée entre les charges et les recettes extraordinaires, spécialement celles qui résultent des congrès, conférences et activités internationales du même genre, n'aurait guère de sens. Mais il est nécessaire de souligner une nouvelle fois les conclusions des derniers exercices : compte tenu du niveau actuel et du niveau prévisible à moyen terme des recettes ordinaires, et compte tenu du niveau actuel et prévisible des charges pour frais généraux, l'équilibre entre charges globales et recettes globales ne peut être obtenu qu'en multipliant les recettes extraordinaires, en particulier, développement d'activités financées à plus de 100 %.

./...

- ./...
11. Autre élément défavorable dans le compte des recettes extraordinaires de 1974 par rapport à 1973 : le fonds international de financement sur lequel 193.000 FB avaient pu être prélevés en recettes en 1973, n'a produit aucune recette en 1974.
 12. La comparaison entre le budget 1973 (1974 provisoire) et les dépenses ordinaires pour 1974 (Doc. FIN/P/160 modifié) donne le détail des hausses de frais généraux par comparaison avec le budget 1973 d'une part, avec les dépenses 1973 d'autre part. Les postes les plus sensibles sont évidemment l'article réunions et voyages, par suite de l'accroissement du nombre de réunions d'une part, l'article frais de bureau, assurances, banque et divers comme conséquence de l'inflation, d'autre part. Les montants globaux de frais généraux doivent aussi s'apprécier en tenant compte de contributions spéciales pour un montant en recettes de 290.000 FB environ.
 13. La situation des cotisations des organisations adhérentes au 31 décembre 1974 (Doc. FIN/P/159) fait apparaître une amélioration quant au nombre de Conseils nationaux qui doivent des arriérés de cotisations et quant au montant de ceux-ci. Deux Conseils ont en effet totalement régularisé leur situation. Trois autres se sont acquittés de leur cotisation en 1974 sans avoir pu régler les arriérés. Un de ces derniers a toutefois présenté des propositions précises pour un apurement définitif. La situation est par contre insatisfaisante pour un nombre trop élevé d'organisations internationales membres. Certaines d'entre elles ont toutefois présenté des propositions pour le paiement régulier de cotisations compatibles avec leur situation. La proposition de ramener les organisations membres qui ne peuvent ou ne veulent s'acquitter de leurs obligations financières au statut d'organisations associées devra être présentée ultérieurement.

II PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1975

14. Le projet de budget pour 1975 (Doc. FIN/P/163) a été discuté avec les Trésoriers des organisations membres qui se sont réunis à deux reprises. Il se présente en déséquilibre comme il est malheureusement inévitable et habituel puisque les prévisions de recettes et charges extraordinaires ne peuvent encore y figurer, du moins avec une précision suffisante. Pour tenir compte des remarques formulées au § 9, diverses démarches ont été accomplies en 1974 et en 1975 tant auprès d'autorités officielles qu'auprès d'organismes privés à l'effet d'accroître substantiellement en 1975 le produit des recettes extraordinaires. La prévision des résultats de ces démarches est encore prématurée.
15. Les montants proposés de recettes ordinaires (cotisations des organisations membres) pour un total de 203.600 FB résultent d'une concertation avec les Trésoriers de ces organisations présents aux deux réunions convoqués par le Trésorier international. Ils se fondent sur le principe d'une augmentation générale de 25 % par

rapport à 1973. Cette augmentation est néanmoins tempérée par une adaptation à certaines situations particulières : pondération excessive de la cotisation ancienne, évolution des taux de change, etc.

16. Compte tenu des difficultés de trésorerie, un appel pressant doit être adressé à toutes les organisations membres pour qu'elles s'acquittent sans délai de leur cotisation pour 1975.
17. Les montants proposés de dépenses pour frais généraux, pour un total de 5.430.000 FB, tiennent compte de l'évolution accélérée du coût de la vie sur la base de 20 % d'augmentation des articles Réunions et voyages et Traitements et charges sociales, ainsi que de prévisions optimistes pour l'installation nécessaire du Secrétariat international dans de nouveaux locaux. Ils n'auront pas pour effet l'extension des dimensions et des moyens actuels du Secrétariat international, qui serait pourtant nécessaire pour faire face à la nouvelle ampleur du programme d'activités du Mouvement.
18. Compte tenu des montants proposés, l'ampleur du déficit à combler par des recettes extraordinaires et diverses rend véritablement urgent l'accroissement de celles-ci. La question devrait en tous cas se poser à plus ou moins bref délai de l'utilisation exclusive par l'organisation au plan international de concours provenant d'organismes officiels internationaux.

Avril 1975

C O N S E I L F E D E R A L
Session des 9 et 10 mai 1975 à Paris

Activités du Mouvement Européen
depuis la dernière session du Conseil fédéral
(30 - 31 mai 1974)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

L'action du Mouvement Européen au cours de l'année écoulée s'est développée, dans les directions généralement définies par le Conseil fédéral sur le rapport du Président, avec un renouveau d'intensité qu'expliquent dans une large mesure la profondeur et l'ampleur de la crise que traversaient il y a un an, et que traversent encore, la Communauté européenne et, à travers elle, le devenir de l'Europe tout entière. Ce n'est qu'en apparence un paradoxe. C'est plutôt une attitude normale. C'est en tous cas un fait plusieurs fois constaté dans sa brève histoire, que le Mouvement retrouve sa pleine raison d'être lorsque les institutions européennes perdent de leur dynamisme et que, passé un bref accès de défaitisme, il mène avec d'autant plus de ferveur un nouveau combat que l'issue en paraissait à beaucoup plus désespérée. Issue jugée désespérée par beaucoup, défaitisme de presque tous, telle était, après des années de frustrations, d'aboulie et d'impuissance l'ornière où glissait insensiblement l'opinion européenne, les responsables politiques, le Mouvement lui-même.

Les raisons ne manquaient pas il y a un an. La Communauté semblait dans la crise la plus grave et la plus générale, économique et politique, sociale et institutionnelle, intérieure et extérieure. Elle semblait ne pas pouvoir résister longtemps aux menaces de sécession qui semblaient la paralyser ni aux malaises de ses membres qui l'enfièvreraient ni aux forces centrifuges qui l'écartelaient, ni au rapt continu de ses institutions qui l'émasculait, ni aux changements de l'extérieur qui l'humiliait, ni au sommeil de sa propre volonté qui la déshonorait. Seuls des peuples frères opprimés lui rappelaient en se libérant l'espérance qu'elle incarnait.

Ce fut le mérite d'une organisation comme la nôtre, entraînée par l'optimisme infatigable de son Président, d'avoir contribué malgré l'inconfort de ses moyens, à faire jaillir de ces couleurs si sombres

l'étincelle d'un sursaut, à la raviver au souffle encore hésitant d'une opinion dont une colère naissante le dispute à l'inquiétude, à l'enflammer aux débris d'illusions des gouvernants enfin éprouvés par leurs erreurs.

Les raisons d'inquiétude ne manquent toujours pas. La crise de la Communauté, une certaine crise de la société européenne se poursuivent et par certains aspects s'amplifient. Mais des raisons sinon d'optimisme, du moins de croire à la possibilité d'une lutte renouvelée en faveur d'une Europe fédérée naissent d'un certain aveu de faillite de ceux-là même qui y étaient hostiles, de la peur encore implicite qu'ont les gouvernants de multiplier désormais leurs échecs si l'impuissance de la Communauté continue à s'ajouter à la leur propre, de la reconnaissance de plus en plus explicite enfin que le maintien du rôle des Européens dans le monde passe par la définition d'une seule politique et que celle-ci passe par un gouvernement exerçant en commun les attributions de tous.

Ce peut être l'interprétation du dernier Sommet de Paris. Ses résultats ne sont sans doute pas dus principalement à l'activité du Mouvement et ne fondent pas son mérite. Du moins lui répondent-ils sur des points importants, quoique partiellement.

C'est en tout cas le sens de l'action du Mouvement Européen au cours de l'année écoulée. Elle n'a constitué que l'engagement d'une bataille dont elle a préparé les chances de succès si le Mouvement entend la poursuivre en renforçant sa cohésion, sa conviction, son imagination, ... et ses moyens d'action.

*

*

*

Les activités de l'année peuvent, pour la clarté de l'exposé, se ranger en quatre catégories, encore que leur interprétation constante rende tout ordre arbitraire :

1. Réanimation de l'organisation et réunions d'organes internes.
2. Exécution du programme en cours en mai 1974.
3. Réaction à la crise de la Communauté.
4. Préparation de l'union européenne.

./...

I. Réanimation de l'organisation et réunions d'organes internes

A. Visites aux organisations membres

Conformément aux engagements pris devant le Conseil fédéral, le Président et le Secrétaire général ont effectué de nombreuses visites aux organisations membres pour y rencontrer leurs dirigeants.

C'est ainsi que le Président et le Secrétaire général ont visité successivement :

- le Conseil italien en mai 1974,
- le Conseil allemand le 10 juin 1974,
- le Conseil norvégien les 21 et 22 octobre 1974
- le Conseil belge le 29 octobre 1974
- le Conseil britannique le 2 novembre 1974
- le Conseil suisse les 14 et 15 novembre 1974,
- le Conseil néerlandais le 27 janvier 1975
- le Conseil des Communes d'Europe du 3 au 5 avril 1975,
- le Conseil irlandais les 16 et 17 avril 1975,
- l'Union des Fédéralistes Européens le 18 avril 1975

En outre le Président a visité :

- le Conseil français le 11 juin 1974,
- le Conseil britannique le 17 juillet 1974,
- le Conseil luxembourgeois le 16 décembre 1974.

Enfin le Secrétaire général a visité successivement :

- le Conseil belge le 17 septembre 1974,
- le Conseil suisse les 4 et 5 octobre 1974,
- le Mouvement Gauche Européenne le 22 novembre 1974,
- le Conseil néerlandais les 22 et 23 novembre 1974,
- le Conseil des Communes d'Europe les 28 et 30 novembre 1974
- le Conseil italien le 29 novembre 1974,
- le Conseil français le 9 décembre 1974,
- le Conseil belge le 10 décembre 1974,
- l'Union des Fédéralistes les 18 et 19 janvier 1975,
- le Conseil belge les 5 mars, 14 et 22 avril 1975.

B. Constitution ou reconstitution d'organisations membres

La libération du Portugal puis de la Grèce des dictatures qui les opprimaient a offert au Mouvement Européen des opportunités pour la constitution ou la restructuration de Conseils du Mouvement.

-Au Portugal, le Mouvement Européen n'avait jamais eu de Conseil ni d'ailleurs de Comité d'exilés. Un projet de constitution d'un Conseil représentatif des principales tendances démo-

./...

cratiques du pays avait été discuté au cours des années 60 par M. Mario SOARES et le Secrétaire général. Il avait été abandonné.

Dès le lendemain du changement de régime, le Secrétaire général reprenait ce projet en reprenant contact par lettre avec M. SOARES, entretemps devenu Ministre des Affaires Etrangères. Une première rencontre eut lieu le 28 septembre 1974. Puis, à l'invitation du Ministre des Affaires Etrangères, le Secrétaire général se rendit à Lisbonne du 23 au 25 octobre pour y rencontrer les dirigeants des partis susceptibles de former la base d'un Conseil portugais du Mouvement Européen. Il était prévu que celui-ci se constituerait avant la fin de 1974 et comprendrait : le Parti Socialiste Portugais, le Parti Populaire Démocratique et le Centre Démocratique et Social, ainsi que des personnalités représentatives d'organisations syndicales, de l'Eglise, de l'Université et éventuellement de l'armée ou du Mouvement des Forces Armées.

Il apparut ultérieurement préférable aux intéressés de surseoir à la constitution du Conseil jusqu'aux élections constituantes qui viennent d'avoir lieu.

- En Grèce, la situation du Mouvement Européen était caractérisée par la suspension décidée par le Conseil fédéral des relations du Mouvement Européen avec le Conseil grec, compte tenu de la situation politique, par la non-participation aux activités de ce Conseil de certains de ses anciens dirigeants demeurés en Grèce et par la participation aux activités internationales d'anciens dirigeants du Conseil grec ayant quitté la Grèce et groupés dans un provisoire Mouvement Européen grec (à l'étranger). Le Secrétaire général international a pris l'initiative de demander à tous que le Mouvement Européen en Grèce rassemble l'ensemble des démocrates partisans de l'intégration européenne. Puis faute de progrès dans ce sens, il s'est rendu à Athènes du 24 au 27 mars 1975 pour y rencontrer le Président du Conseil grec, M. AVEROFF, Ministre de la Défense, l'ancien Président M. Georges PESMAZOGLU et le Secrétaire général, ainsi qu'un assez grand nombre d'anciens dirigeants qui en avaient été ou s'en étaient écartés. Il semble qu'une solution convenable interviendra prochainement.

C. Réunions d'organes et réunions internes

1. Comité exécutif

Depuis la dernière session du Conseil fédéral le Comité exécutif a repris l'application rigoureuse d'un calendrier de réunions à intervalles assez réguliers. Il s'est réuni en moyenne une fois par mois compte tenu de la période des vacances, ce qui est satisfaisant pour la conduite du Mouvement. Conformément à la proposition faite au Conseil fédéral par la Conférence des Secrétaires généraux des organisations membres et approuvée par le Conseil fédéral, les procès-verbaux du Comité exécutif sont

./...

communiqués pour information à toutes les organisations membres.

Le Comité exécutif s'est réuni dix fois sous la présidence de M. Jean REY.:

- le 31 mai 1974 à Paris
- le 28 juin 1974 à Orly
- le 2 octobre 1974 à Bruxelles
- le 9 novembre 1974 à Hambourg
- le 12 décembre 1974 à Naples
- le 16 janvier 1975 à Milan
- le 17 janvier 1975 à Milan
- le 4 mars 1975 à Bruxelles
- le 3 avril 1975 à Vienne
- le 8 mai 1975 à Paris.

L'élection d'un des membres du Comité exécutif avait été déléguée au Comité directeur par le Conseil fédéral, le siège étant prévu pour un dirigeant des organisations syndicales européennes sur proposition de celles-ci après leur regroupement dans la Confédération européenne des Syndicats. La proposition de la CES ne put malheureusement se faire avant la réunion du Comité directeur. Il s'agit de M. Jean KULAKOWSKI. Le Comité exécutif l'a invité à participer à ses deux dernières réunions. Le Conseil fédéral voudra certainement ratifier formellement cette désignation.

2. Comité directeur.

Le Comité directeur s'est réuni sous la présidence de M. Jean REY les 17 et 18 janvier 1975 à Milan.

3. Réunions internes

- les Présidents des organisations membres se sont réunis en conférence sous la présidence du Président le 17 janvier 1975 à Milan.
- les Trésoriers des organisations membres se sont réunis en conférence sous la présidence du Trésorier le 20 septembre 1974 à Bruxelles et le 11 avril 1975 à Bruxelles.
- Il était prévu que les Secrétaires généraux des organisations membres se réuniraient en conférence sous la présidence du Secrétaire général au mois de mars. La réunion a dû être renvoyée à une date ultérieure faute d'une date convenable permettant une participation suffisante.

./...

II. Exécution du programme en cours en mai 1974

Le programme en cours en mai 1974 comprenait d'une part l'exécution de décisions du Conseil fédéral de juin 1973 portant sur divers aspects des relations extérieures de la Communauté et d'autre part sur l'organisation d'une conférence à Lucerne sur proposition du Conseil suisse.

A. Relations extérieures de la Communauté.

1. Colloque "Europe-Amérique" à Hamburg, 8 et 9 novembre 1974.

Au cours des deux journées de discussions, une trentaine de participants européens et une trentaine de participants américains ont abordé le thème général des "aspects politiques des problèmes soulevés par la coopération entre l'Europe et l'Amérique du Nord", introduit par des rapports présentés par le Prof. Giuseppe PETRILLI du côté européen et M. David PACKARD, ancien sous-secrétaire d'Etat à la Défense du côté américain. Les conclusions de débats assez larges furent tirées verbalement par M. Jean REY d'une part, et le Prof. Eugène ROSTOW, ancien sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, d'autre part.

Malgré une relative faiblesse de la participation européenne, ce colloque fut une réussite. Le sentiment de satisfaction générale à l'issue de ces deux journées s'est concrétisé dans la volonté des participants tant américains qu'européens de renouveler prochainement une telle expérience. Le thème d'un prochain colloque, ni le lieu, ni la date ne sont encore fixés.

2. Conférence "Les déséquilibres économiques et sociaux sur les plans national, de la Communauté européenne et mondial" à Naples les 13 et 14 décembre 1974, due à l'initiative du Conseil italien.

Cette conférence avait pour objet le sous-développement sous ses diverses formes. Elle était particulièrement destinée à ouvrir des relations, en espérant qu'elles deviendront plus étroites dans l'avenir, avec des représentants qualifiés du Tiers-Monde. Elle était aussi destinée à poser en termes généreux mais réalistes les problèmes du sous-développement de régions d'Europe et à démontrer dans une des principales de celles-ci l'intérêt de la Communauté.

Réunissant plus de 250 participants dont seulement une trentaine non italiens et introduite par un exposé général du Prof. Giuseppe PETRILLI, la Conférence toute en séance plénière discuta successivement les rapports présentés par MM. Renato RUGGIERO pour l'aspect communautaire, le Prof. Franz ONDARZA LINARES et Pierre DIOUF pour l'aspect Tiers-Monde et Pierre URI pour l'aspect mondial. Les conclusions furent verbalement tirées par M. Jean REY.

3. Colloque sur les relations Europe-Chine à Montreux les 9, 10 et 11 mai 1975, à l'initiative de la Commission Europe-Chine du Mouvement Européen et du Conseil suisse du Mouvement Européen.

La constitution d'une Commission Europe Chine du Mouvement Européen avait été souhaitée par le Conseil fédéral en juin 1973. La Commission fut formellement créée par le Comité exécutif en 19 mai 1974, comme suite d'une initiative de M. Stefan SCHEPERS, encouragée par le Secrétaire général qui lui avait confié les fonctions de "secrétaire honoraire" sur le modèle de ce qui avait parfaitement fonctionné dans la Commission de l'Europe centrale et orientale du Mouvement Européen.

La Commission Europe Chine ne s'est pas encore formellement réunie. Certains membres ont avec le secrétaire préparé une première réunion sous la forme d'un colloque. Ce dernier se réunit à l'invitation du Conseil suisse du Mouvement Européen à Montreux du 9 au 11 mai 1975 sous la présidence de M. Felice BARCHI, Président du Conseil suisse et à qui le Comité exécutif a actuellement confié la présidence de la Commission.

La date de ce colloque est regrettable en ce qu'elle coïncide avec la session du Conseil fédéral. Elle n'a malheureusement, pour diverses raisons pratiques, pas pu être évitée.

Il est prématuré de dire comment évoluera cette Commission qui n'en est qu'à ses débuts. Elle fonctionnera en tous cas conformément aux règles du Mouvement, comme une Commission chargée d'étudier les problèmes de sa compétence et de faire des propositions au Mouvement Européen qui aura à définir ensuite sa position.

4. Sondages avec des représentants des pays de l'Europe de l'Est

Le Conseil fédéral depuis 1973 avait aussi souhaité que soient organisées des relations entre le Mouvement Européen et des personnes ou des groupes de personnes représentatives des pays de l'Europe de l'Est et intéressées au développement de relations entre leur pays et la Communauté européenne.

Le Vice Président avait été chargé par le Comité exécutif d'effectuer de premiers sondages auprès de représentants qualifiés de ces pays. Ces sondages ont commencé et n'ont pas encore donné de résultats suffisants.

5. Etablissement d'une Commission pour l'étude d'une politique extérieure européenne.

Considérant que la Communauté européenne ne pourra plus longtemps se passer d'une politique extérieure et que presque tout reste à faire pour la définition d'une telle politique, le

Comité exécutif a décidé de constituer prochainement une Commission qui aura pour but d'étudier ce problème sous ses divers aspects, de faire des propositions au Mouvement pour l'organisation d'une Conférence internationale du Mouvement et de préparer cette dernière par un rapport.

6. Conférence "L'inflation en Europe" à Lucerne, les 14 et 15 novembre 1974 due à l'initiative du Conseil suisse.

Introduits par un brillant rapport général du Prof. Raymond BARRE, les débats, exclusivement en séance plénière, entre un peu plus de 80 participants furent nourris par des rapports particuliers de MM. le Baron ANSIAUX, Jan HERIN, le Dr. Heinz KIENZL, le Dr. Manfred LAHNSTEIN, le Prof. Jesus PRADOS ARRARTE, Terry PITT, le Dr. Leo SCHUERMAN, Cornelio SOMMARUGA et Paul VAN DEN BEMPT, ainsi que de M. le Premier Ministre Pierre WERNER et se conclurent par des Conclusions adoptées à l'unanimité (en annexe CF/P/66). Le texte de celles-ci fut adressé aussitôt après aux principales autorités communautaires et nationales et rendu public. En outre, mention en fut faite dans la Déclaration adressée aux Chefs d'Etat ou de Gouvernement à l'occasion de la Conférence au Sommet. Les échos reçus sont largement élogieux tant sur l'opportunité et le niveau de la conférence, que sur la valeur de ses conclusions. La substance de celles-ci se retrouve d'ailleurs en partie dans le communiqué de la Conférence de Paris.

III. Réaction à la crise de la Communauté

A. Conférence de Presse du Président.

L'ensemble du programme défini par le Conseil fédéral en mai 1974 a été rendu public au cours d'une conférence de Presse du Président tenue à Bruxelles le 19 juin.

Une Conférence de Presse se tint ultérieurement le 4 décembre à Bruxelles à l'occasion du Sommet de Paris.

B. Entretiens avec les présidents des institutions communautaires

Le Président a rendu visite successivement encore en 1974 au Président de la Commission et au Président du Conseil des Communautés Européennes pour leur exposer la position du Mouvement Européen dans la crise européenne actuelle.

Le Président et le Secrétaire général, après avoir rencontré le Président du Parlement européen à Bruxelles ont été reçus successivement par le Bureau du Parlement européen puis par les Présidents des groupes politiques qui adhèrent au Mouvement. Ils ont enfin été reçus par l'actuel Président en exercice du Conseil puis par le Président de la Commission.

C. Débats sur la relance européenne dans les Parlements nationaux

Le Conseil fédéral avait en outre accepté la proposition du Président d'organiser en automne au sein des Parlements nationaux des débats quasi simultanés en faveur d'une véritable relance de l'intégration européenne et de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

Au début d'octobre, le Président s'est adressé aux Présidents des Chambres constituant les divers Parlements des pays membres de la Communauté européenne pour leur suggérer d'organiser dans la première quinzaine de novembre des débats sur la situation de la Communauté à la veille de la conférence au sommet, à ce moment probable, et sur les moyens de surmonter la crise politique actuelle, en particulier l'appui à la décision de procéder à l'élection directe du Parlement européen. Une lettre était aussi adressée aux Ministres des Affaires Etrangères de tous les Etats membres de la Communauté Européenne pour leur demander leur appui à cette initiative. Dans l'ensemble, les uns comme les autres ont répondu positivement à cet appel. Il était en même temps demandé aux Conseils nationaux d'effectuer toutes démarches utiles pour l'organisation de tels débats.

Sauf exceptions - celle de la Grande Bretagne s'explique aisément par la situation politique intérieure et les élections législatives d'octobre - des débats ont eu effectivement lieu dans les divers pays dans des formes adaptées aux circonstances et aux usages.

Sans qu'on puisse se faire trop d'illusions sur la possibilité de mobiliser réellement l'opinion européenne par des débats parlementaires même simultanés, l'expérience mérite pourtant d'être renouvelée en de nouvelles occasions.

D. Préparation de la Conférence au Sommet

Une autre manifestation du Mouvement Européen, dont le Conseil fédéral n'avait pu définir davantage que l'esprit, s'est imposée au Comité exécutif à l'occasion de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement réunis à Paris les 9 et 10 décembre 1974, comme un prolongement des débats dans les divers parlements nationaux.

Une Déclaration du Mouvement Européen (en annexe CF/P/67), largement inspirée des débats du Conseil fédéral, fut adressée par le Président aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, aux Ministres des Affaires Etrangères, ainsi qu'à tous les membres de la Commission une semaine avant la Conférence de Paris, puis rendue publique au cours d'une conférence de presse du Président, tenue à Bruxelles le 4 décembre 1974, à laquelle avaient été invités à participer les Présidents des principales organisations internationales adhérentes. Purent effectivement y participer les Présidents de l'Association Européenne des Enseignants, de la Ligue Européenne

de Coopération Economique et de l'Union des Fédéralistes Européens.

Le texte de la Déclaration avait été antérieurement diffusé à toutes les organisations adhérentes pour qu'elles puissent s'en inspirer dans les démarches qu'il leur était recommandé de faire dans leur pays et milieux respectifs, en préparation de la Conférence de Paris.

Sans qu'on puisse se faire d'excessives illusions sur le rôle précis de l'action du Mouvement dans les résultats du Sommet, il faut néanmoins noter avec la plus grande satisfaction que des positions aussi traditionnellement défendues que l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen, le retour au vote majoritaire au sein du Conseil, l'établissement d'une politique régionale de la Communauté ont fait l'objet de décisions de principes des Chefs d'Etat et de Gouvernement. En outre, les positions adoptées sur la crise inflatoire, la politique conjoncturelle à mener et la poursuite de l'union économique et monétaire sont telles qu'elles semblent s'inspirer des positions défendues à la Conférence du Mouvement Européen à Lucerne.

Il conviendra que le Mouvement poursuive son effort pour que soient effectivement appliquées les principes adoptés par le Sommet.

IV. Préparation de l'Union européenne

A partir du Sommet de Paris, l'action internationale du Mouvement Européen se concentre sur la préparation de l'avis que M. le Premier Ministre Tindemans, en exécution du mandat que les Chefs d'Etats et de Gouvernements lui ont confié, a demandé au Président de lui fournir au nom de l'ensemble du Mouvement sur ce que devrait être l'Union européenne. Le Conseil fédéral a pour tâche au cours de sa présente session d'adopter le texte d'un tel avis.

Dès après le Conseil fédéral le Mouvement Européen devrait avoir dans ce domaine une double tâche : il lui faut d'abord s'efforcer par un contact le plus étroit possible entre ses dirigeants et M. Tindemans, d'obtenir que le rapport définitif ne s'écarte pas trop de ses préférences.

Il lui faut surtout, parallèlement préparer avec tout le soin qu'il requiert l'important Congrès de l'Europe qui devrait avoir lieu sur le thème de l'Union européenne dès la publication du rapport de M. Tindemans, à l'effet de rassembler en faveur de l'élection directe du Parlement européen aussitôt que possible avant 1978 et de la réalisation accélérée et complète de l'Union européenne les grandes forces politiques, économiques, sociales et culturelles de la Communauté.

La proposition de ce Congrès avait été faite par divers membres du Comité directeur lors de la réunion de ce dernier à Milan en janvier 1975.

Le Comité exécutif a décidé d'y souscrire et de s'atteler sans délai à la préparation de ce Congrès, en le considérant non comme un aboutissement mais comme un nouveau départ dans la voie de l'union réelle de l'Europe.

*

*

*

L'ampleur des tâches présentes et à venir est telle que le Secrétaire général se doit d'exprimer une nouvelle fois le très ferme avertissement que si la faiblesse de moyens mis à la disposition du Secrétariat international devait se poursuivre, toute la politique d'action du Mouvement en serait, en dépit de la patience qui s'est toujours régulièrement manifestée, si gravement compromise que des choix difficiles se révéleraient nécessaires, en contradiction avec la volonté d'action qui aujourd'hui ressurgit à nouveau de toutes parts.

avril 1975

Robert van SCHENDEL

4,10-5-15

MOUVEMENT EUROPEEN
Association Internationale
rue Duquesnoy 14
1000 BRUXELLES

C O N S E I L F E D E R A L

Paris, 9 et 10 mai 1975

DEFINITION DE LA POSITION DU MOUVEMENT EUROPEEN
SUR L'UNION EUROPEENNE

DOCUMENTS CF/P/64
et CF/P/64-Annexe

C O N S E I L F E D E R A L

Paris, 9 et 10 mai 1975

NOTE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL
=====

1. Nos collègues trouveront en annexe le texte de l'avis que je propose au Conseil fédéral d'adopter et de remettre à M. Leo Tindemans.
2. Ce texte a été sensiblement modifié, complété et, je l'espère, amélioré par rapport au schéma initial.
3. Je voudrais remercier tous ceux, Comité nationaux et organisations membres qui ont consacré pas mal de temps, parfois au cours de plusieurs réunions, à l'examen du projet primitif et qui nous ont fait parvenir des avis détaillés et très utiles. Ceux-ci ont été précieux pour la rédaction du texte définitif.
4. Il va de soi que les opinions recueillies n'ont pas été toute concordantes. Certains auraient souhaité un avis plus détaillé ou plus précis sur tel ou tel point, d'autres moins. Dès qu'on entre dans les détails les divergences d'opinion ou de solutions s'affirment davantage. J'espère que le texte actuel répond suffisamment au sentiment général de notre mouvement pour qu'il puisse être adopté dans son ensemble par le Conseil fédéral et remis à M. le Ministre Tindemans comme reflétant l'avis général du Mouvement Européen. C'est à cette condition que notre document dépassera le cadre d'opinions individuelles pour revêtir une autorité et une force véritables. Je fais appel en conséquence à l'esprit de conciliation de nos collègues pour qu'ils m'aident, lors des débats des 9 et 10 mai, à dégager une opinion largement commune.

Jean REY
Président du Mouvement Européen

C O N S E I L F E D E R A L

Paris, 9 et 10 mai 1975

AVIS DU MOUVEMENT EUROPEEN ADRESSE
A M. Léo TINDEMANS, PREMIER MINISTRE DE BELGIQUE
AU SUJET DE L' UNION EUROPEENNE

I. CONSIDERATIONS GENERALES

1. Avant toute chose, le Mouvement Européen désire souligner combien il s'est réjoui de la mission confiée à M. le Premier Ministre Tindemans par la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Paris les 9 et 10 décembre 1974.

Par sa fonction actuelle comme par l'attachement qu'il a montré depuis longtemps à l'idéal européen, M. Tindemans était particulièrement qualifié pour remplir avec succès la tâche qui lui a été confiée. L'importance de celle-ci a été soulignée dans les termes mêmes de son mandat, puisqu'il s'agit de faire de nouveaux progrès dans le "processus de transformation de l'ensemble des relations entre les Etats membres", déjà commencé conformément aux décisions prises en octobre 1972 à Paris. Le Mouvement Européen considère que le rapport-Tindemans fournira une occasion exceptionnelle de faire un pas décisif dans la construction du continent européen.

2. Le Mouvement Européen apprécie à sa pleine valeur le fait d'avoir été consulté dès le début par M. le Premier Ministre Tindemans afin de lui faire connaître son avis sur les problèmes posés par la création de l'Union européenne.

Conformément au désir exprimé par le Premier Ministre, il s'est efforcé de lui faire parvenir un avis d'ensemble et non une simple addition d'avis séparés de ses différents conseils nationaux. Au-delà des prises de position particulières qui se sont produites et ne manqueront pas de se manifester encore à l'avenir, il a procédé à une large consultation de tous les Conseils nationaux et de toutes les grandes associations représentées au sein du Mouvement. Il en a longuement délibéré avec eux au cours des débats du Conseil fédéral tenu à Paris les 9 et 10 mai 1975; le présent avis est le résultat de ces travaux et de ces délibérations et il représente en conséquence l'avis d'ensemble, à ce stade, du Mouvement Européen.

./...

3. Toute la construction européenne, depuis vingt-cinq ans, a été une oeuvre progressive dont il n'est pas nécessaire de retracer ici les étapes.

Si même la construction de l'union européenne représente dans une certaine mesure un saut qualitatif, le Mouvement Européen pense que cette méthode progressive, qui a fait ses preuves dans le passé, doit continuer à inspirer les étapes ultérieures de la construction européenne. C'est la raison pour laquelle il distingue, dans son avis, le stade final d'une part et des stades intermédiaires d'autre part. Il repense pas qu'il soit nécessaire de dessiner dès à présent en détail les institutions définitives de l'Europe, ni de décrire de façon trop précise dès à présent les étapes intermédiaires. Il lui paraît nécessaire de définir simplement les principes et les grandes lignes de la future constitution européenne et de préciser ce qui peut et doit être fait dans une première étape. C'est aux institutions et aux hommes qu'il appartiendra d'apprécier, en fonction des événements, le contenu et le rythme des étapes ultérieures.

4. L'opinion publique européenne est plus sensible au contenu des politiques qu'aux mécanismes institutionnels. La tentation est forte, en conséquence, de dessiner les grandes lignes de ce que devrait être le programme d'action de la Communauté dans les prochaines années (politique économique et monétaire, politiques sociale et régionale, politique énergétique, politique de l'environnement, politique commerciale, politique de développement à l'égard du Tiers-monde).

Tout en mesurant le caractère primordial de ces problèmes, le Mouvement Européen n'a pas pensé que ce soit sa tâche de le faire dans le présent document. D'une part, il ne lui semble pas que ce soit cela qui soit attendu de M. Tindemans. Il n'était pas nécessaire de le charger de faire un rapport sur la poursuite des politiques communautaires dont la tâche incombe normalement aux institutions de la Communauté.

L'Union européenne est autre chose. Elle constitue un saut qualitatif et non la simple poursuite des politiques actuelles. D'autre part, instruit par des expériences précédentes, le Mouvement Européen se méfie des programmes que tout le monde approuve du bout des lèvres et qui restent à l'état de vœux pieux ne débouchant sur aucune action véritable. Rien ne serait sans doute plus aisé que d'obtenir des Etats membres qu'ils affirment qu'il faut faire des progrès dans le domaine des politiques régionale, sociale ou autre; mais de telles déclarations platoniques ne feraient guère progresser la Communauté sur le chemin de sa construction économique, sociale et politique.

5. Le Mouvement a réfléchi aux procédures qu'il conviendra d'adopter, le moment venu afin que les propositions que contiendra le rapport Tindemans ne tombent pas dans les cartons et au contraire se traduisent dans les faits. Il compte organiser, dès que le rapport sera connu, un grand congrès rassemblant les représentants de toutes les forces européennes, qui se saisira des conclusions du rapport et fera des suggestions concrètes pour en assurer la réalisation.

II) LE STADE FINAL

Le Mouvement Européen pense qu'il est nécessaire que le rapport Tindemans trace les grandes lignes des institutions futures de la Communauté Européenne

Pour dessiner les étapes successives de la construction européenne, il faut savoir vers quel but on veut tendre. De même que le rapport Spaak en 1956 énonçait les buts qui se sont retrouvés dans le Traité de Rome, de même que le rapport Werner définissait en 1971 les conditions de l'union économique et monétaire devant conduire à une monnaie commune, de même le rapport Tindemans doit, à notre avis, préciser les buts politiques et institutionnels de l'union européenne.

Les controverses qui ont autrefois divisé les Européens sur ce point appartiennent largement au passé. Si Robert Schuman apparaissait comme un précurseur en 1950 en parlant de la "Fédération Européenne", si Jean Monnet faisait de même en créant le "Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe", plus personne ne doute aujourd'hui que la structure du continent européen sera finalement fédérale. Il est souhaitable que ceci soit déclaré sans ambage par M. Tindemans.

Ce dont il est question c'est de créer un continent européen réconcilié, uni, groupant le plus grand nombre possible d'Etats européens unis par le même idéal démocratique, social et international, conscient de ses responsabilités dans le monde et facteur de coopération et de paix.

Le gouvernement de la fédération

L'autorité gouvernementale devra disposer d'un pouvoir de décision lui permettant de prendre toutes les décisions nécessaires pour gouverner efficacement la Communauté. Ceci implique qu'il soit mis fin au système actuel donnant à l'organisme le plus communautaire, en l'espèce la Commission, un simple rôle de proposition.

Les Etats membres interviendront sans doute encore dans un premier temps, dans la procédure de nomination des membres du gouvernement européen. On conçoit mal d'autre part, que celui-ci puisse être simplement élu par le Parlement, ce qui entraînerait tous les inconvénients d'un régime d'assemblée. Mais le Parlement doit intervenir dans le processus de désignation des membres du gouvernement. C'est en conséquence dans la direction d'une coopération entre le Parlement et les Etats membres qu'il faut s'engager pour constituer le gouvernement de la fédération. A un stade ultérieur, le rôle des Etats membres ira en diminuant et finalement le pouvoir fédéral devra être entièrement indépendant d'eux.

/*individuel

Le gouvernement fédéral sera responsable devant le Parlement Européen, comme il est d'usage dans les pays démocratiques de la fédération. Le Parlement devra lui donner l'investiture lors de sa nomination et il pourra mettre fin à ses pouvoirs en lui retirant sa confiance, selon des modalités à déterminer.

Compétences de la Fédération

La Compétence des Communautés européennes s'est progressivement élargie à travers les années. Cette évolution doit continuer. Il ne fait pas de doute que la compétence de la fédération devra s'étendre finalement à toutes les matières nécessaires au bon fonctionnement de la fédération en y incluant des matières qui n'entrent pas encore actuellement dans la compétence des Communautés aux termes des Traités de Paris et de Rome, telles que la politique étrangère et la défense.

Il importera toutefois d'éviter autant que possible une centralisation excessive. Au contraire, la fédération devrait rester aussi décentralisée que possible, respecter les originalités des Etats membres et laisser dans la sphère de décision des Etats membres, tout ce qui n'est pas indispensable au fonctionnement de la fédération. La construction européenne fera bien, dans ce domaine, de s'inspirer des exemples que peuvent lui donner les Etats fédéraux tels que la République fédérale allemande ou la Confédération helvétique

Le Parlement Européen

Le Parlement Européen sera élu au suffrage universel direct à partir de 1978. Il faudra veiller à ce que les décisions prises par la Conférence au Sommet de 1974 et le timing prévu soient respectés.

Au stade final, le Parlement Européen devra comprendre deux chambres. L'une élue au suffrage universel de tous les citoyens, et qu'on appelle volontiers Chambre des peuples. L'autre, élue selon un mode à déterminer et représentant les Etats, comme il est d'usage dans les Etats fédéraux. On peut prévoir qu'avec le développement de la politique régionale dans les Etats membres et au sein de la Communauté dans son ensemble, la Chambre des Etats deviendra même un jour une chambre des régions.

Les pouvoirs du Parlement européen seront naturellement considérablement accrus dans le régime définitif de la Communauté. C'est à lui qu'appartiendra, en partage avec l'exécutif, l'exercice du pouvoir législatif, indépendamment de ses autres tâches politiques, notamment celle de contrôle de l'exécutif, comme il est précisé ci-dessus.

Le pouvoir judiciaire

La Cour de Justice des Communautés a conquis progressivement une autorité grandissante dans la Communauté, notamment sur les juridictions nationales. Il conviendra dans l'évolution ultérieure de lui accorder l'autorité et les pouvoirs d'une véritable Cour Constitutionnelle.

III) LA PREMIERE ETAPE

S'il est sage de ne pas déterminer dès à présent dans le détail les étapes et les délais de la construction européenne, le Mouvement Européen pense qu'il faut définir avec précision la première étape afin d'entrer sans aucun retard dans le processus de transformation.

Celui-ci implique nécessairement la révision des Traités de Paris et de Rome et la transformation des institutions existantes. Or on sait combien la procédure de révision des Traités est lente, non seulement par la lourdeur d'une négociation intéressant neuf pays, mais aussi par les procédures de ratification parlementaire qu'elle implique. Aussi le Mouvement pense-t-il qu'il faut définir ce qui peut et doit être fait dès à présent dans une phase préliminaire avant même que les Traités ne soient révisés.

A. Phase préliminaire

Que peut-on et doit-on faire dès à présent avant même que les Traités ne soient révisés ?

1. L'élection du Parlement au suffrage universel

Avant toute chose, l'élection directe du Parlement.

Elle est fondamentale. C'est d'elle que procéderont les modifications essentielles dans le fonctionnement actuel des institutions. C'est elle qui sera la base des transformations ultérieures.

Elle n'implique pas la révision des Traités; elle n'en est que l'application. Les réserves formulées par deux pays membres lors des délibérations de décembre 1974 ne sauraient être autres que provisoires, le principe de l'élection étant consacré dans l'article 138 du Traité de Rome ratifié par tous les Etats et immédiatement applicable. Elle n'implique même pas la discussion préalable et l'approbation du rapport Tindemans. Le Mouvement considère que le projet élaboré par le Parlement Européen constitue une excellente base et une conciliation heureuse entre les divers points de vue. Il souhaite en conséquence que le Conseil des Ministres adopte le projet de convention et mette en route sans aucun délai les procédures de ratification et les mesures d'exécution qui doivent conduire à l'élection du Parlement Européen le plus tôt possible et au plus tard en 1978.

2. Le vote à la majorité au Conseil

Le Mouvement Européen s'est réjoui de la décision prise à Paris de reconsidérer les habitudes de vote qui se sont installées au Conseil depuis 1966 et d'en revenir, immédiatement ou au moins progressivement, aux procédures fixées par les Traités et acceptées par tous les Etats membres.

3. Les pouvoirs de la Commission

Le Mouvement Européen constate que les domaines où la Communauté est gérée avec le plus d'efficacité sont ceux où cette gestion est confiée à la Commission soit par les traités eux-mêmes, soit par délégation du Conseil. Tel est le cas pour la politique agricole commune, pour les négociations tarifaires, pour la politique de concurrence, pour la gestion du fonds social européen, pour la gestion du fonds européen de développement.

Il estime qu'il faut faire sans délai largement usage de la faculté prévue au § 8 de la résolution de la conférence de Paris des 9-10 décembre 1974 prévoyant l'octroi de compétences d'exécution et de gestion à la Commission.

4. La constitution européenne

Enfin et surtout, le Mouvement Européen pense qu'il faut s'atteler dès maintenant à l'élaboration de la future constitution de l'Europe fédérale.

Ce travail qui ne sera ni simple ni rapide, peut être entrepris sans attendre la révision des Traités, qui en sera la conséquence plutôt que la condition préalable. Le Mouvement pense que cette tâche doit être confiée en ordre principal au Parlement européen ~~élu au suffrage universel~~. Il aura la capacité et l'autorité d'y procéder. Toutefois le concours de la Commission lui paraît nécessaire, afin qu'un organe exécutif apporte son expérience à l'élaboration de ce texte fondamental. Le Mouvement ne croit pas nécessaire d'imposer aux deux institutions des formes précises de collaboration; celles-ci naîtront d'elles-mêmes de la confiance qui a toujours imprégné les rapports entre les deux institutions.

B. Phase impliquant la révision des Traités

Que doit contenir la première étape ?

C'est celle que nous entendons sous le vocable "union européenne", laquelle comprend une série de mesures qui transformeront la nature des rapports entre les Etats membres, étape vers la création d'une véritable fédération.

1. En ce qui concerne l'organisme gouvernemental, il faudrait s'inspirer de l'expérience de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui a bien fonctionné.

L'organisme gouvernemental devrait disposer de l'autorité de décision et n'être plus simplement un organisme de proposition, comme c'est encore trop généralement le cas actuellement.

Mais pour un certain nombre de problèmes importants, qui devraient être définis, l'autorité gouvernementale ne pourrait exécuter ses décisions que moyennant l'avis conforme d'un Conseil des Etats membres statuant à la majorité (simple ou qualifiée selon les cas).

Une telle procédure, qui donne à l'organisme gouvernemental une pleine autorité dans tous les problèmes de gestion, associe aux décisions importantes un organisme représentant les Etats membres.

Ce changement devrait être décidé dès le début de la première étape afin que l'union soit, dès le départ, gouvernée selon ce nouveau système. Répétons que celui-ci a fait ses preuves dans le passé et qu'il ne s'agit donc pas d'une expérience sans précédent.

C'est au cours des étapes ultérieures que l'autorité de l'organisme gouvernemental pourrait être renforcée et le recours à l'avis conforme du Conseil des Etats membres progressivement réduit et finalement aboli.

Il faudrait également comprendre dans la première étape, les premières mesures relatives à l'extension des compétences des Communautés actuelles, notamment dans les domaines de la politique étrangère et de la défense.

2. En ce qui concerne le Parlement, il semble prématuré de prévoir, dès la première étape, une seconde assemblée représentative des Etats ou des régions. Il paraît préférable de laisser d'abord le Parlement européen fonctionner avec une chambre unique, élue au suffrage universel direct (dès le début de la première étape) et de concentrer les progrès pendant cette période sur l'extension des pouvoirs du Parlement Européen.

On pourrait s'inspirer pour cette première étape, des suggestions contenues dans le rapport VEDEL. C'est ainsi que le Parlement pourrait être dès à présent associé à l'exercice du pouvoir législatif, selon les modalités proposées par la Commission VEDEL et que ses pouvoirs de décision devraient être progressivement étendus à de nouvelles matières.

3. L'augmentation des pouvoirs constitutionnels de la Cour de Justice est souhaitable dès à présent. L'extension des compétences de la fédération la rend d'autant plus nécessaire.

Il faudra s'inspirer dans ce domaine des suggestions qui seront faites par la Cour de Justice, elle-même.

*

*

*

Le fonctionnement de ces institutions rénovées pendant les premières années montrera dans quels délais et moyennant quels progrès le passage aux étapes suivantes est possible.

*

*

*

- L'Europe doit davantage être présente comme telle dans les grands débats du monde.
 - L'Europe doit davantage parler d'une seule voix.
 - L'Europe doit disposer d'institutions plus fermes et plus structurées lui assurant une meilleure cohésion politique, une plus grande autorité, une plus grande efficacité.
 - Le Mouvement Européen pense que le moment est venu de faire dans ce domaine des progrès décisifs.
 - Il fait confiance à M. le Ministre Tindemans et exprime le vœu que son rapport et les décisions politiques qui en seront la conséquence marquent une étape décisive dans la construction du continent européen.
-

REPORT on the EUROPE - CHINA CONFERENCE, Montreux, 9-11 May 1975.

The very day that Europeans commemorated the 25th anniversary of the Schuman-declaration and the People's Republic of China and the European Community decided to take up diplomatic relations, another historic event took place in Montreux (Switzerland) : the opening of the first Europe-China Conference. For the first time ever the golden stars on blue ground of Europe and the golden stars on red ground of China were flown side by side.

The Conference was the result of perseverance and hard work of a small group of Europeans who believed that Europe should attempt to develop and deepen relations with China in order to further mutual understanding. The Conference was organised by the "Union Européenne" of Switzerland, on behalf of the Europe-China Commission, and the Europe-China Association. It was placed under the personal patronage of Mr. Georg Kahn-Ackermann, Secretary-General of the Council of Europe, and chaired by the Rt. Hon. Pier Felice Barchi, MP, President of the "Union Européenne" and President of the Europe-China Commission, and by Dr. Catherina Chizzola, President of the Europe-China Association. About 140 participants from 11 European countries attended the Conference, among them several MP's, diplomats, industrialists, academics, journalists, senior officers of other organisations interested in China. Several Chinese observers were present throughout the Conference.

An introductory paper was read by Professor T. Leuenberger of the University of St. Gallen. His subject, "Western modernity and development in East-Asian cultures", brought the Conference from its beginning at a very high intellectual level. All aspects of Europe-China relations were discussed.

On the theme: "Culture" the participants heard Dr. Norbert Meienberger, director of studies at the University of Zurich, former cultural attaché of Switzerland in China, who gave a talk on "The concept of culture in present-day China : culture and politics"; Miss J.M. Chapman, Far Eastern Curator, The Chester Beatty Library & Gallery of Oriental Art (Dublin) on "Cultural exchanges between Europe and China over the centuries"; Architect Werner Blaser on "China and us - Can China pass on to Europe new ways of seeing and creating in art ?".

On the theme "Information", papers were read by Mr. Hu Ke-min, former collaborator of Foreign Languages Press (Peking) on "Information media in China"; by Dr. W.B. Findorff, Secretary-General of the Europe-China Association, on "China's knowledge about Europe"; by Mr. Dick Wilson, Editor of The China Quarterly, on "Is Europe sufficiently informed about China ?".

The theme "Sciences" was discussed by Mr. Jon Sigurdson, former cultural attaché of Sweden in China, member of the Scandinavian Institute of Asian Studies (Copenhagen), and Dr. Han Su-yin, the famous writer. Their respective subjects were "Scientific exchanges between Europe and China" and "The scientific spirit in China today".

Of much interest was also the theme "Politics" as discussed by the Rt. Hon. Hans L. Roser, MP, Vice-President of the Association of European MP's and Mad. Irène de Lipkowski, Vice-President of the "Association des Amitiés Franco-Chinoises". They read papers on "China's external policy as seen from Europe" and "Europe's past and present relations to China".

Last but not least the "Economic relations" were discussed by Professor G. Roger of the University of Mons, who's subject was "China's economic system - structure, development and prospects"; by Mr. P.A. Timberlake, Editor of The China Trade and Economic Newsletter, who read a paper on "Planning and practice in China's foreign trade"; by the Rt. Hon. R. Probst, Ambassador, Delegate of the Federal Council for Trade Agreements (Bern) who read a paper on "European trade policy towards China - the Swiss experience".

A final panel discussion brought together such eminent experts as Messrs. Norman Webb, Sino-British Trade Council; Frédéric Dahlmann, ACEC; Gérard Bauer, Chairman of the Swiss Watch Manufacturers Association and Member of the Board of the Swiss Union of Commerce and Industry; H. Schmitt, MP.

A summary of all papers will be published in the June-issue from "Europa", the monthly of the "Union Européenne" of Switzerland. The full text of all papers will be published later this year. According to all participants, never so many China-experts were seen together, never Europe-China relations were discussed so seriously. The conclusions of the Conference are already considered by many people as a first serious account of the contents, difficulties and possibilities of Europe-China relations. Without any doubt, the Conference is one of the most successful ever organised by the European Movement and its results will be far reaching.

Conclusions of the Europe-China Conference.

In the fields of politics the conference considers it necessary that all political circles in Europe should attempt to make it clear that China's friendly attitude to European integration should not only be seen as a function of the sino-soviet conflict but as the logical consequences of China's policies in respect of the Third World and the two super-powers. Further more, it should be made abundantly clear that this Chinese position springs from the belief that Europe will overcome its internal conflicts, that it will lessen its dependence on the super-powers, increase its efforts for its own security and extend and develop its cooperation with the Third World. Europeans must learn to understand that the Chinese model serves only to solve Chinese problems and is not applicable to Europe. This does not exclude a mutually advantageous exchange of ideas.

In the economic field Europeans have learned that China's first consideration is to maintain its independence and to rely on its own resources. This principal indicates the direction in which the European economy should go to develop its relations with China on a long term basis. It should be pointed out that with respect to China, one must take account not only of economic but also of political and social factors. On the other hand, all measures should be undertaken to give our Chinese partners extensive information about the structure of European economy.

In the field of sciences it is particularly important that an exchange of scientific publications and scientists should be encouraged. To this end the institution of a sino-european scientific center should be worked for. Europe should make it easier for China to join international scientific organisations.

In the field of culture it should be made clear, that China's social organisation differs from ours. With this in mind, we should attempt to ensure that information on the potential bases of human cultures and society forms a part of our school curriculum. In respect of Chinese art, the didactic function of the Chinese artist should be pointed out to the Europeans. This could be done by organising exhibitions of Chinese arts in a more systematic way and insuring that sufficient explanatory materials accompany them.

In the area of information following suggestions are made : more frequent participation of Chinese journalists in official European activities; more Chinese films and exhibitions; more extensive contacts between European and Chinese educational institutions; co-ordination of activities of various national China institutions in Europe and development of a European center; better communication and co-ordination among "friendship societies"; increased opportunity for educational tours and student exchange; further opportunities for Europeans to follow Chinese language courses.

The Conference has recommended to the Europa-China Commission of the European Movement and the Europa-China Association to do everything in their power to realise the proposals of this resolution.

Final comments.

The Europe-China Association has established itself as the most important organisation in the field of Europe-China relations. Its membership is increasing every month and it has important members indeed.

The role of the Europa-China Commission of the European Movement may be more limited than this of the Europe-China Association, however, it can play a very useful and necessary role. Two conditions have to be fulfilled therefore : it may be desired that a majority of senior officers in the European Movement starts to take seriously the Europa-China Commission and that its membership will be modified, as a few members have failed to make any positive contribution at all. If this does not happen soon, the European Movement will lose another opportunity to exercise some influence.

Drs. Stefan Schepers,
Hon. Secretary to the Europe-China
Commission of the European Movement.

MOUVEMENT EUROPEEN

ASSOCIATION INTERNATIONALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

† Konrad ADENAUER, † Léon BLUM, † Sir Winston CHURCHILL, † Alcide DE GASPERI, † Robert SCHUMAN, † Paul-Henri SPAAK,
Walter HALLSTEIN, Harold MACMILLAN, Jean MONNET

SECRETARIAT INTERNATIONAL

SECRETARIAT INTERNATIONAL
RUE DUQUESNOY, 14 - 1000 BRUXELLES
TÉLÉGRAMMES : UNIEUROPA
TÉLÉPHONE : 513.36.20

INFORMATIONS

Section III - Informations diverses

Mai 1975

LISTE DES ORGANES ET DES ORGANISATIONS MEMBRES DU MOUVEMENT EUROPEEN

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Président : M. Jean REY, rue de la Loi 235 - 1040 BRUXELLES - Tel. 735.12.50 B
Vice-Président : M. Gaston DEFFERRE - Cabinet du Maire, Hôtel de Ville, 13 MARSEILLE F
t. 208.100 et Assemblée Nationale, 75007 PARIS - t. 260.60.00
Secrétaire général : M. Robert van SCHENDEL - rue Duquesnoy 14, 1000 BRUXELLES B
t. 513.36.20 ou 513.36.96
Trésorier : Karl-Heinz NARJES - 53 BONN, Bundeshaus - t. 161 D
Membres : Sir Geoffrey de FREITAS, M.P., - House of Commons, LONDON S.W.1. GB
J.H.C. MOLENAAR, - Laan van Meerdervoort 1654, DEN HAAG - t. 24.87.94 NL
Dr. Karl MOMMER - 53 BONN-Bad Godesberg, Röttdornweg 6 - t. 32.22.13 D
Jan KULAKOWSKI - C.E.S., rue Montagne-aux-Herbes-Potagères 37, 1000 B
BRUXELLES - t. 217.91.41/42 ou 219.28.76/77
Prof. Giuseppe PETRILLI - I.R.I., Via Vittorio Veneto 89, t. 46.77 I
Alain POHER - Président du Sénat, Palais du Luxembourg, 75006 PARIS F
Invités : Maurice FAURE, Président sortant, 28 boulevard Raspail, 75007 PARIS F
t. BAB 8045 et Député-Maire de Cahors, 46 CAHORS(Lot)
Prof. Dr. Walter HALLSTEIN, Président sortant - STUTTGART, D
Klopstockstrasse 29 - t. 63.35.25

MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Les membres du Comité exécutif ainsi que

MM. Roscam ABBING c/o Wilhelminasingel 56, MAASTRICHT - NL NL
Ota ADLER Chester square 13, LONDON S.W.1., t. 730.22.44 GB
André ALERS av. Brugmann 499, 1180 BRUXELLES, t. 344.43.42 B
Max.A. AMBUHL c/o Kornhausplatz 7, Case postale 140, 3000 BERNE 7 CH
t. 22.10.39

./...

./... 1973-10-17 2 - [illegible]

Dr. Angelo BERNASSOLA	c/o 107 via del Plebisicto, 00186 ROMA, t.687023	I
Comte BOEL	rue Belle Vue 2, 1050 BRUXELLES, t. 649.34.22	B
Pierre BORDEAUX-GROULT	rue du Bac 118, 75007 PARIS, t. LIT 1841	F
Dr. Léon BOUTBIEN	9 rue Bassano, 75016 PARIS, t.PAS 29.19	F
Dr. Bruno BUCHWIESER	1011 WIEN, Tuchlauben 8/1, Postfach 879	A
Pierre CABUY	Place G. D'Arezzo 17, 1060 BRUXELLES, t.6736020	B
Chev. Anthony CALLUS	Norma House, Fleur-de-Lis Junction, BIRKIRKARA - Malte	
Arthur CALTEUX	13 rue des Dahlias, LUXEMBOURG, t. 246.16	L
Dottssa Caterina CHIZZOLA	c/o 14 rue Duquesnoy, 1000 BRUXELLES, t. 513.27.94-B	
Dr. Enzo DALLA CHIESA	73 via Proba Petronia, ROMA, t. 67.56.68(bureau)	I
Poul Christian DALSAGER	Gram Mikkelsensvej 12, 9800 HJØRRING	DK
Rory DUNNE	c/o 27 Merrion Square, Dublin 2, t. 763448	EIR
Kai EIDE	c/o Cort Adelers gt. 16, Oslo 2, t.550150/550555	N
Dr. Friedhelm FABERS	4060 VIERSSEN 1, Königsallee 49, t.02162/15533	D
Senator Alexis FITZGERALD	c/o Merrion square 27, Dublin 2, t.763448	EIR
Lord GLADWIJN	62 Whitehall Court, LONDON S.W.1., .TRA 38.00	GB
Etienne HIRSCH	10 rue de la Justice, 92 SEVRES, t. OBS 05.49	F
Manuel de IRIJO	48 rue Singer, 75016 PARIS	
Veronica ISENBERG		
Gérard JAQUET	2 rue Armand Moisant, 75015 PARIS, t. TRU 6473	F
Michel JUNOT	2 square Malesherbes, 75007 PARIS	F
P.H. KAARS SYPESTEYN	44 Raamweg, DEN HAAG	NL
C.S. KNOTTNERUS	c/o rue de Spa 8, 1040 BRUXELLES, t.218.30.93	B
Prof. Louis LEPRINCE RINGUET	86 rue de Grenelle, 75007 PARIS	F
Théo M. LOCH	5303 BORNHEIM, Mittelstein 28	D
Angelo LOTTI	c/o Viale Guido Baccelli 10, 00153 ROMA tel: 574.22.78 / 574.50.40	I
H.A. LÜCKER	53 BONN, Gierenweg 25	D
Dr. Ernst MAJONICA	5300 BONN, Argelanderstrasse 7	D
Carlos MARTINEZ PARERA	31 rue Général Beuret, 75015 PARIS	F
Max MOREL	21 rue George-Sand, 75016 PARIS	F
André MORICE	117 rue de Rennes, 75006 PARIS, t.548.45.18	F
Franco NOBILI	4 Piazza di Priscilla, ROMA, t. 83.13.021 1A Via Livenza, ROMA, t.84.48.871/856(bureau)	I
Thomas PHILIPPOVICH	c/o avenue Niel 89, 75007 PARIS, t.WAG2947	T
Dr. Bruno PITTERMAN	1010 WIEN, Ballhausplatz 1, t.63.04.76	A
Franco PRATI	FIAT, C 50 Marconi 20, 10100 TORINO	I
Julian PRIESTLEY	JEF, 14 rue Duquesnoy, 1000 BRUXELLES, t.5132794	B

./...

./...

- 3 -

Théo RASSCHAERT	c/o CES, rue Montagne-aux-Herbes Potagères 37 1000 BRUXELLES, t. 217.91.41/42, 219.28.76/77	B
Raymond RIFFLET	C.C.E., rue de la Loi 200, 1040 BRUXELLES	B
Ludwig ROSENBERG	4033 HÖSEL, Fernholz 2	D
The Rt Hon DUNCAN SANDYS	-86 Vincent Square, LONDON S.W.1., t.VIC8344858	GB
Josep SANS	rue des Nerviens 109, 1040 BRUXELLES, t.7350040	B
Prof Umberto SERAFINI	86 Piazza di Trevi, 00187 ROMA, t.684.556,687.320-I	I
Svenn STRAY	Stortinget, OSLO 1	N
A. VENSUS	17 avenue de la Tourelle, 94100 St MAUR	F
M. VON TURI	17 via Badulli, MILANO	I
Dr. Max WEISGLAS	Jonkerlaan 58, WASSENAAR, t.126.65 (privé) Unilever, Burg's Jacobsplein 1, ROTTERDAM, 36.44.22	NL
Alwin WESTERHOF	10 rue Anatole de la Forge, 75017 PARIS	F
Mrs. A.M. WESTMAN	Box 5501, 11485 STOCKHOLM, t.08/635.020	S
Ernest WISTRICH	Europe House, 1A Whitehall Place, LONDON SW1A 2HE t. 839.66.22	GB
Mario ZAGARI	via della Technica 205, 00144 ROMA	I

MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE DIRECTEUR

Xavier ALVAJAR	17 quai aux Fleurs, 75004 PARIS	F
Philippe BERTRAND	c/o OFME, rue Feydeau 24, 75002 PARIS, 236.1489	F
Théo BOGAERTS	c/o rue Duquesnoy 14, 1000 BRUXELLES, 512.32.99	B
J.W. van der DUSSEN	Churchill-laan 25, HAARLEM	NL
Gerhard EICKHORN	c/o Markt 24, 53 BONN, t.63.85.93	D
Gerda GOOTJES	JEF, rue Duquesnoy 14, 1000 BRUXELLES, 5132794	B
Prof. Walter GANADO	B.Sc., M.D., F.R.C.P., 95/3 St Francis Street, FLORIANA Malte	Malte
Jan-Pierre GOUZY	6 rue de Trévis, 75009 PARIS, t.PRO 90.72	F
Karl HAHN	c/o 107 via del Plebiscito, 00186 ROMA	I
A. HERLITSKA	COPA, rue de Spa 8, 1040 BRUXELLES	B
Paul HIPPERT	20 bis rue de Louvigny, LUXEMBOURG	L
M. KARASEK	c/o 1010 WIEN, Ballhausplatz 1	A
Louis MAURY	Plateau du Kirchberg, LUXEMBOURG	L
Carlo MERIANO	I.R.I., Via V. Veneto 89, ROMA	I
Peter MEUWLY	Postfach 291, 5400 BADEN	CH
Prof. MOSER	1049 BOURNENS (VD)	CH
Jean OUDINOT	53 avenue Gambetta, 92 COURBEVOIE	F
Lucien RADOUX	rue de l'Industrie 42, 1040 BRUXELLES	B
Juan SAURET	9 rue Breuil, 91 EPINAY s/ORGE	F
M. THEUNISSEN	Bleulandweg 482, GOUDA	NL
Mme Yvonne de WERGIFOSSE	1 avenue de la Toison d'Or, 1060 BRUXELLES	B
G.P. FLÄMIG	53 BONN, Bundeshaus	D
M. BAREB	18 bis rue Brunel, 75017 PARIS	F

./...

CONSEILS NATIONAUX

Deutscher Rat der Europäischen Bewegung, D-53 BONN, Markt 24 - tel. 63.85.93
Président : Sr. Ernst MAJONICA, 53 BONN, Bundeshaus, tel. 16.35.06
Secrétaire général : Gerhard EICKHORN

Osterreichischer Parlamentarischer Rat der Europa Bewegung
Président : Dr. Bruno PITTERMAN et M. KARASEK
Secrétaire général : Melle Erika PRUSCHA, 1010 WIEN, Ballhausplatz 1, t.63.04.76

Osterreichische Organisationen der Europäischen Bewegung, Tuchlauben 8/1,
Postfach 879, 1010 WIEN, t. 0222 - 63.73.39
Président : Dr. Bruno BUCHWIESER
Secrétaire général : Maw WRATSCHGO, 8330 FELDBACH, Jahnweg 5, t. 03152/24.97

Conseil belge du Mouvement Européen, rue Duquesnoy 14, 1000 BRUXELLES, t.512.32.99
Président : Ernest GLINNE, 1 rue Eliaers, B-6180 COURCELLES
Secrétaire général : Théo BOGAERTS

British Council : Europe House, 1A Whitehall Place, LONDON SW1A 2HA, t.839.66.22
Président : The Rt. Hon Lord HARLECH, 99 Baker Street, LONDON, t. 486.43.11
Director : Ernest WISTRICH

Europa-Bevaegelsen i Danmark, 28 Dronningens Tvaergade, 1302 COPENHAGUE K
Président : Poul Christian DALSGER, Gram Mikkelsenvej 12, DK-9800 HJØRRING
Secrétaire général : Anker NIELSEN , t. 14.26.25

Conseil espagnol
Président : Manuel de IRUJO, 48 rue Singer - 75016 PARIS
Secrétaire général : Macrino SUAREZ, 6 Allée des Lours, 94230 CACHAN (F), t.6562450

Conseil français, 24 rue Feydeau, 75002 PARIS, t. 236.14.89/14.92
Président : Louis LEPRINCE-RINGUIET, 86 rue de Grenelle, 75007 PARIS
Secrétaire général : Philippe BERTRAND

Mouvement Européen Grec (à l'étranger)
Secrétaire général : S. HARITOS, av. Lambeau 102 A, 1200 BRUXELLES, t.735.00.40
(bureau)

Irish Council : 24 Merrion Square, DUBLIN 2, t. 763.448
Président : Senator Alexis FITZGERALD
Director : Rory DUNNE

Consiglio Italiano : 10 Viale Guido Baccelli, 00153 ROMA, t. 5742278 - 5745040
Président : Prof. Giuseppe PETRILLI, I.R.I., via V. Veneto 89, ROMA, t. 46.77
Secrétaire général : Angelo LOTTI

Conseil luxembourgeois : 20 bis rue de Louvigny, LUXEMBOURG, t. 414.39
Président : Arthur CALTEUX, rue des Dahlias 13 - LUXEMBOURG, t. 066/246.16
Secrétaire général : Paul HIPPERT.

Malta Council, 236 Kingsway, VALLETTA (Malte)
Président : Antoine M. CALLUS, "Norma House", Fleur-de-Lis Junction, B'KARA
Secrétaire général : Miss R. SCICLUNA BRIFFA

Europese Beweging in Nederland, Alexanderstraat 2, DEN HAAG, t.63.46.16
Président : J.H.C. MOLENAAR, Laan van Meerdervoort 1654, DEN HAAG, t.24.87.94
Secrétaire général : F. RONDAGH

Europa bevegelsen i Norge : Cort Adelers gt. 16, OSLO 2, t.55.01.50/55.05.55
Président : Sverre STRAY, Stortinget, OSLO 1
Secrétaire général : Haakon LIE

Europarörelsens Svenska Rad, Box 5501, Stortgaten 19, 11 485 STOCKHOLM
Président : Bo MARTINSSON, Box 12 150. 102 24 STOCKHOLM, t. 08/23 84 60
Secrétaire général : Mrs. A.M. WESTMAN, t. 08/63 50 20

Union Européenne de Suisse, Kornhausplatz 7, Case Postale 140, 3000 BERNE 7
Président : Pier Felice BARCHI, via Frasca 5, 6900 LUGANO, t.091/32.151 (privé)
Secrétaire général : Luzius WASESCHA, t. 031/22 10 39

ORGANISATIONS INTERNATIONALES MEMBRES

Association Européenne des Enseignants (A.E.D.E.)
Président : J.C. KECH, 6 bis av. de la Rousselière, B-4500 JUPILLE s/ MEUSE
Secrétaire général : Prof. Serge MOSER, CH-1049 BOURNENS, t.91.32.04 (privé)

Conseil des Communes d'Europe (C.C.E.)-avenue Niel 89, 75017 PARIS, t.924.29.47
Président : Henri CRAVATTE, 6 place de l'Eglise, DIEKIRCH, Gd Duché de Lux., t.83522
Secrétaire général : Thomas PHILIPPOVICH

Ligue Européenne de Coopération Economique (L.E.C.E.), avenue de la Toison d'Or 1
1060 BRUXELLES, t. 512.20.89
Président : Comte BOEL, rue Belle Vue 2, 1050 BRUXELLES, t. 729.23.34
Secrétaire général : Mme Yvonne de WERGIFOSSE.

Mouvement Gauche Européenne (M.G.E.)
Président : Sir Geoffrey de FREITAS, M.P., House of Commons, LONDON S.W.1.
Secrétaire général : Max MOREL, 21 rue George-Sand, 75016 PARIS

Mouvement Libéral pour l'Europe Unie (M.L.E.U.)
Président : Hans DE KOSTER, Lange Voorhout 35, DEN HAAG - NL
Secrétaire général : Josep SANS, rue des Nerviens 109, 1040 BRUXELLES, t.735.00.40
(bureau)

Union Européenne des Démocrates-Chrétiens (U.E.D.C.) Palazzo Doria, 107 via del
Plebiscito, 00186 ROMA, t.68.70.23
Président : Kai-Uwe von HASSEL, Bundeshaus, 53 BONN
Secrétaire général : Arnaldo FORLANI, 107 via del Plebiscito, 00186 ROMA, t.6784109
Secr. gén. adjoint : Karl-HAHN, " " t. 687023 - 686522
Secr. gén. adjoint : Heinrich BOX, 53 BONN, Oberer Lindweg 2, t.202.389/202.390

Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.) rue Duquesnoy 14, 1000 BRUXELLES
Président : Mario ALBERTINI, Via Spallanzani 24, 27100 PAVIA (I)
Secrétaire général : Caterina CHIZZOLA, t. 513.27.94

Union des Résistants pour une Europe Unie (U.R.P.E.)
Président : Dr. Léon BOUTBIEN, 9 rue de Bassano, 75016 PARIS, t. PAS 29.19
Secrétaire général : Jean OUDINOT, 53 av. Gambetta, 92 COURBEVOIE (F)

Groupe Démocrate-chrétien du Parlement Européen, Centre Européen, Plateau du Kirchberg, LUXEMBOURG, t. 47.711
 Président : H.A. LÜCKER, 53 BONN, Gierenweg 25
 Secrétaire général : Alfredo de POI

Groupe des Libéraux et Apparentés du Parlement Européen, Centre Européen, Plateau du Kirchberg, LUXEMBOURG, t. 47.711
 Président : Jean DURIEUX, Assemblée Nationale, 75355 PARIS
 Secrétaire général : Louis MAURY

Groupe socialiste du Parlement Européen, Centre Européen, Plateau du Kirchberg, LUXEMBOURG, t. 47.711
 Président : Georges SPINALE
 Secrétaire général : Manfred MICHEL

Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.), rue Montagne-aux-Herbes-Potagères 37, 1000 BRUXELLES, t.217.91.41/42 ou 219.28.76/77
 Président : Heinz VETTER
 Secrétaire général : Théo RASSCHAERT

Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de la C.E.E. (COPA)
 Président : C.S. KNOTTNERUS
 Secrétaire général : A. HERLITSKA, rue de Spa 8, 1040 BRUXELLES, t.218.30.93

Association des Journalistes Européens (A.J.E.)
 Président : M. WAGENLEHNER, 53 BONN, BAD GODESBERG, 26 Kastanienweg, t.321712
 Secrétaire général : Paul WEITZ, rue de Roedgen 31, LUXEMBOURG, t.48.62.11

Fédération Internationale des Maisons de l'Europe (F.I.M.E.)
 Président : Dr. Bruno BUCHWIESER
 Secrétaire général : Arno KRAUSE, Europäische Akademie Otzenhausen, Bahnhofstrasse 47-49, 66 SAARBRÜCKEN

Jeunesse Européenne Fédéraliste (J.E.F.), rue Duquesnoy 14, 1000 BRUXELLES
 Président : Julian PRIESTLEY t. 513.27.94
 Secrétaire général : Gerda GOOTJES

ORGANISATIONS ASSOCIEES

Association Européenne des Cheminots (A.E.C.), rue Duquesnoy 14, 1000 BRUXELLES
 Président : Clément GUILLAUME t. 512.32.99
 Secrétaire général : Willy LEMPEREZ

Comité Bulgare du M.E.
 Président : M. Blago SLAVENOV
 Secrétaire général : Tsenko BAREV, 18-bis rue Brunel, 75017 PARIS

Comité estonien du M.E.
 Président : William MULD, Radjursstigen 26-V, SOLNA 7 (Suède), t. Stockholm 851335

Comité hongrois du M.E.
 Président : Paul de AUER, rue Saint Didier 48, 75016 PARIS
 Secrétaire général : M. de NEMESTHOTY

./...

- 7 -

Comité letton du M.E.

Président : Paul REINHARDS, 18 Darnley street, GRAVESEND (Kent) - GB

Comité lithuanien du M.E.

Président : Dr. Petras KARVELIS, BADEN BADEN 757, Krippenhof 8 - D
Secrétaire général : A. VENSKUS, 17 av. de la Tourelle, F-94100 SAINT-MAUR
t. 283.45.77

Comité polonais du M.E.

Président : Count Edward RACZINSKY, 8 Lennox Gardens, LONDON SW1, t.589.0660

Comité roumain du M.E.

Président : Prof. Virgile VENIAMIN, 21 quai le Gallo, F-92100 BOULOGNE

Comité yougoslave du M.E.

Président : Vane IVANOVIC, 4 Audley square, LONDON W.1.

N.B. Veuillez nous faire connaître dès que possible les modifications éventuelles à apporter à la présente liste. Merci.